



Rapport annuel 2016

Préambule

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.). La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

Sommaire

1. PRESENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE	5
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE S.A.G.E. REVISE	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRESENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	10
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA C.L.E.	11
2.1. LES REUNIONS	11
2.2. RESUME DES AVIS DE LA C.L.E., DU BUREAU OU DU PRESIDENT	11
2.3. REGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'LOUDON	11
2.4. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	11
2.5. ETUDE POUR L'ORGANISATION DES COMPETENCES G.E.M.A.P.I. SUR LE BASSIN VERSANT DE L'LOUDON	12
2.6. INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPC	12
2.7. MESURE DE L'IMPACT DES RESIDUS MEDICAMENTEUX ET AUTRES POLLUANTS SUR L'AXE THYROÏDIEN ET OESTROGENIQUE	13
2.8. ETUDE POUR REALISER L'INVENTAIRE DES ELEMENTS STRATEGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	13
2.9. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LE PRESIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	13
3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.	14
3.1. TABLEAU DE SYNTHESE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	14
3.2. POINT SUR LES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2021	14
3.3. TABLEAU DE BORD ET INDICATEURS COMMUNS DES S.A.G.E.	14
3.4. CONTRATS DIRECTEMENT LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E. APPROUVE	15
3.4.1. CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT DE L'LOUDON 2016-2018	15
3.4.2. CONTRAT TERRITORIAL « POLLUTIONS DIFFUSES » 2015-2019	15
3.4.3. CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018	16
4. ACTIONS DE COMMUNICATION	16
4.1. ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION INHERENTES AU S.A.G.E.	16
5. EVALUATION - SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX	17
5.1. ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU S.A.G.E.	17

5.2. RESEAU DE POINTS DE MESURES, PROTOCOLE DE SUIVI ET RESULTATS	17
6. BUDGET ET FINANCEMENT	18
7. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES	20
7.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE	20
7.2. PREVISIONNEL PAR PRECONISATION DU S.A.G.E.	20
7.3. PERSPECTIVES A MOYEN TERME	20

Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2016
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2016
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : bilan de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. (2014-2020)
- annexe 5 : tableau de bord et indicateurs communs du S.A.G.E. 2016
- annexe 6 : tableau du réseau d'analyses et protocole de suivi
- annexe 7 : synthèse des résultats de la qualité de l'eau
- annexe 8 : liste des dispositions devant être mises en œuvre par la C.L.E. et état d'avancement
- annexe 9 : tableaux financiers des contrats territoriaux

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

A partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 70 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué en 2016 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016 (cf. chapitre 1.2.). Une nouvelle actualisation interviendra début 2017.

Les modifications concernent d'abord les créations de communes nouvelles fin 2015 et fin 2016 :

- Loiron-Ruillé (2 communes déléguées)
- Le Lion d'Angers (2 communes déléguées)
- Erdre en Anjou (4 communes déléguées)
- Segré-en-Anjou Bleu (15 communes déléguées)
- Ombrée d'Anjou (10 communes déléguées)

Segré-en-Anjou Bleu reste la plus grande commune du bassin versant de l'Oudon avec près de 17 500 habitants.

Les modifications concernent également la fusion de communautés de communes fin 2016 :

- Anjou Bleu Communauté (fusion de 3 CC)
- Communauté de communes des Vallées du Haut- Anjou (fusion de 3 CC)
- Communautés de communes de Châteaubriant-Derval (fusion de 2 CC).

A noter que la structure des 3 syndicats de bassin de l'Oudon (S.B.O.S.¹, S.B.O.N.² et SY.M.B.O.L.I.P.³) n'est pas modifiée en 2016 par ces évolutions de l'organisation des collectivités.

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2013.

¹ Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud

² Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

³ Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2017



1.2. Dates essentielles

Arrêté préfectoral renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau 10 mai 2016

Arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté du 31 juillet 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon 26 avril 2016

Arrêté préfectoral révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. 8 janvier 2014

Arrêté préfectoral approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. 4 septembre 2003

Arrêté préfectoral créant la Commission Locale de l'Eau 3 décembre 1997

Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon 31 juillet 1997

Révision du S.A.G.E.

Elaboration du SAGE

Mise en œuvre du S.A.G.E.

1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires,...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'Etat le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.



La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en 1997. Sa composition a été renouvelée par arrêté préfectoral du 10 mai 2016.

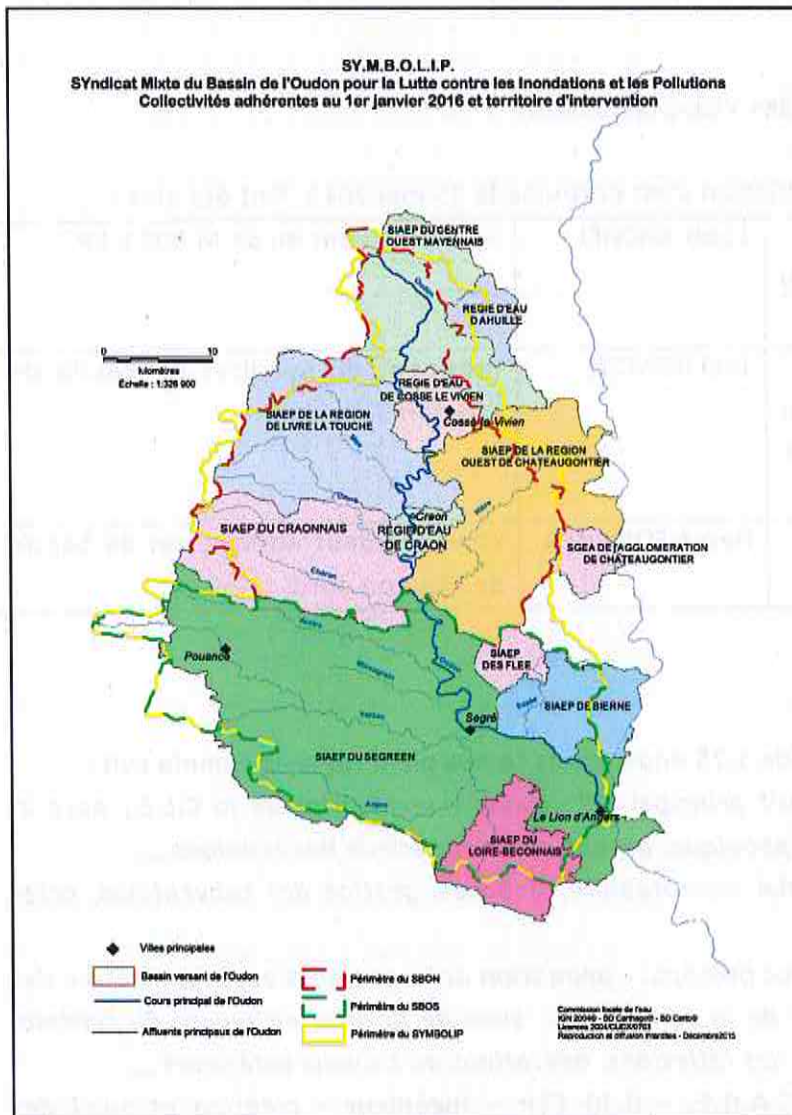
En 2016, elle comprend :

- 31 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 17 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 10 membres représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

1.5. Présentation de l'organisation

1.5.1. Structure porteuse

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.) est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau.



Les membres du SY.M.B.O.L.I.P. sont :

- les 2 Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord,
- 12 structures en charge de l'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Oudon (Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Segréen, des Flées, de Loire-Béconnais, de Bierné, du Craonnais, de la Région Ouest de Château-Gontier, du Centre Ouest Mayennais, de Livré la Touche ; Syndicat intercommunal pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'urbanisme de l'agglomération de Château Gontier ; communes de Ahuillé, Craon et Cossé le Vivien.

1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2010. Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2016, ce règlement a été actualisé, il sera représenté au vote en 2017 (faute de quorum à la 1^{ère} réunion).

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E., l'installation s'est déroulée le 25 mai 2016. Ont été élus :

Président Et en charge des milieux aquatiques au nord et de la gestion quantitative	Louis MICHEL	Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P.
1er Vice-président Et en charge des milieux aquatiques au sud, de la qualité de l'eau et des pollutions agricoles	Joël RONCIN	Président du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud
2 ^e Vice-président Et en charge des pollutions non agricoles	Hervé FOUCHER	Vice-président du Syndicat de bassin de l'Oudon nord

1.5.3. Cellule d'animation

La cellule d'animation se compose en 2016 de 1,75 équivalents temps plein répartis comme suit :

Secrétaire - 0,25 ETP – Adjoint administratif principal 2^{ème} classe - *secrétariat de la C.L.E., paye et carrière des agents, accueil physique et téléphonique, organisation matérielle des réunions,...*

Comptable - 0,20 ETP – Rédacteur territorial -*comptabilité, finances, gestion des subventions, actes décisionnels...*

Animatrice de la C.L.E. - 0,70 ETP – Ingénieur principal - *animation de la commission, organisation des réunions, planification et suivi des travaux de la commission, suivi de la mise en œuvre du schéma, organisation de la cellule d'animation, suivi des réflexions, opérations ou travaux extérieurs, ...*

Chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. - 0,30 ETP – Ingénieur - *création et suivi des indicateurs du S.A.G.E., analyse et aide à la décision, production de rapports ou présentations,...*

Administrateur des données du S.A.G.E. – évaluation/SIG et site Internet - 0,30 ETP – Technicien principal – *Assiste l'ingénieur en charge de l'évaluation du S.A.G.E. : récupération des données, traitement et analyse ponctuelle des données. Et administre le site Internet : mises à jour, insertion des nouveaux articles rédigés par les techniciens, création de la newsletter,...*

Les agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et sont mutualisés pour d'autres missions pour le bassin versant de l'Oudon (milieux aquatiques, lutte contre les inondations et les pollutions diffuses).

En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques des syndicats de bassin pour l'expertise nécessaire à ses missions.

2. Présentation des activités de la C.L.E.

2.1. Les réunions

15 réunions ont été organisées par la C.L.E. en 2016. Des groupes de travail thématiques ont été réunis en tant que de besoin (voir détails chapitres suivants).

La liste des réunions figure en annexe 1.

2.2. Résumé des avis de la C.L.E., du bureau ou du Président

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.

10 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E.

2.3. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

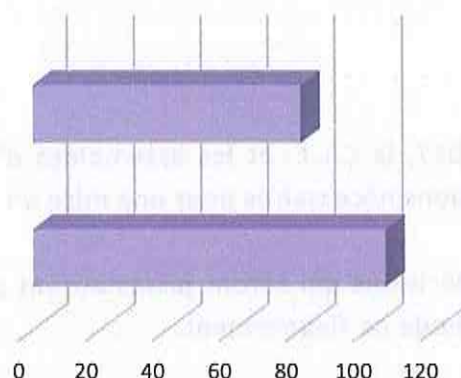
La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

Le comité de pilotage s'est réuni le 8 novembre 2016 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2016-2016 et préparer la saison hivernale 2016-2017.

Application de la règle de gestion des ouvrages
hiver 2015-2016

nombre d'ouvrages ouverts en janvier

nombre d'ouvrages soumis à la règle



2.4. Gestion quantitative de la ressource en eau

Le groupe de travail pour la gestion quantitative de la ressource en eau a été réuni le 17 mai 2016 pour examiner les conditions de mise en œuvre du programme de gestion quantitative de la ressource en eau. Le groupe de travail a constaté que très peu d'actions sont mises en œuvre pour le moment.

Il a été décidé de préparer pour 2017 un avenant aux contrats territoriaux existants pour engager les premières actions.

La C.L.E. a validé le 21 octobre 2015 l'étude de gestion quantitative et a décidé que :

- les dispositions et règles seront introduites au S.A.G.E. lors de sa révision.
- le programme d'actions sera engagé dès 2017.

2.5. Etude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon

Les Présidents des 3 syndicats de bassin et de la Commission Locale de l'Eau ont souligné l'efficacité des structures mises en place pour l'amélioration de la ressource en eau et de sa gestion sur le bassin versant de l'Oudon. Il a été décidé de mener une étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I., en collaboration étroite avec les E.P.C.I.⁴ à fiscalité propre, suivant deux axes :

- Etudier les modalités de transfert de la compétence G.E.M.A.P.I. des communes aux communautés de communes/d'agglomération dans le cadre des 3 syndicats de bassin existants (S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P.).
- Etudier la faisabilité et la plus-value qu'apporterait la fusion des 3 syndicats de bassin versant S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P.

La Sté ESPELIA missionnée pour conduire cette étude a rendu son rapport à la fin de l'année 2016.

Il s'agit d'une analyse de l'organisation actuelle, de l'exposé des scénarios possibles de l'organisation future et des arbitrages (ou choix) qui ont été faits par le Comité de pilotage. Les dimensions suivantes ont été abordées : territoire, compétences, gouvernance, ressources humaines.

Un comité de pilotage spécifique a été créé pour mener la réflexion et suivre cette étude. Il comprend :

- Des représentants de la C.L.E.
- Les Présidents et Directeurs des 3 syndicats de bassin,
- Les Présidents et Directeurs des Communautés de communes ou d'agglomération concernés.

4 réunions ont été organisées en 2016 pour assurer le suivi de l'étude :

- Le 9 mars (démarrage de la mission),
- Le 3 juin (état des lieux),
- Le 25 octobre (échanges sur les scénarios),
- Le 18 novembre (arbitrages).

En 2017, la C.L.E. et les assemblées d'élus devront se saisir des résultats de l'étude et prendre les décisions nécessaires pour une mise en œuvre de « la G.E.M.A.P.I. » le 1^{er} janvier 2018.

Les décisions qui seront prises auront probablement des incidences sur le portage de la C.L.E. et sur son mode de financement.

2.6. Inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la CCPC

La Sté AQUASCOP a mené l'inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la C.C.P.C. (communauté de commune de la région de Pouancé-Combrée) dans le cadre de la mise en œuvre de son P.L.U.i (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).



⁴ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Le comité de pilotage de l'opération réunissant des représentants de la C.L.E. et de la CCPC s'est réuni à 3 reprises. 14 Groupes de suivi par commune ont également été mobilisés pour la préparation du terrain puis pour la confirmation du travail réalisé.

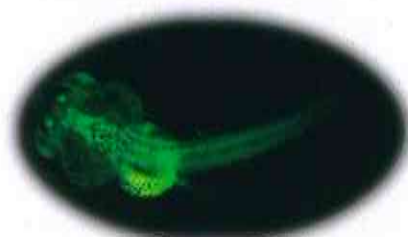
L'inventaire a été validé par la C.L.E. plénière du 9 novembre 2016. L'inventaire figure au projet de P.L.U.i et sera inséré au S.A.G.E. lors de sa prochaine révision.

2.7. Mesure de l'impact des résidus médicamenteux et autres polluants sur l'axe thyroïdien et oestrogénique

La C.L.E. a souhaité acquérir une meilleure connaissance de l'impact des résidus de médicaments, et des autres micropolluants tels que les produits phytosanitaires sur le milieu aquatique.

Le laboratoire Watchfrog propose la réalisation de tests consistants à exposer des larves d'amphibiens et de poissons avec un échantillon d'eau à tester. Les larves deviennent fluorescentes au contact de polluants. La fluorescence des larves est proportionnelle à l'effet. Le résultat des tests est exprimé en équivalent hormone.

Il a ainsi été réalisé des analyses sur un échantillon prélevé le 9 août 2016 au niveau de la station de Maingué sur l'Oudon à Segré.



Crédit photo : WATCHFROG

Les résultats de ces analyses ont été présentés en C.L.E. plénière du 9 novembre 2016.

L'analyse de l'ensemble des résultats a indiqué que :

- L'échantillon présente une perturbation ponctuelle sur l'axe thyroïdien.
- L'échantillon est inerte sur l'axe oestrogénique.

Les suites à donner à cette étude n'ont pas encore été établies.

2.8. Etude pour réaliser l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau

Le bureau de la C.L.E. a validé une mission préalable de réflexion pour la mise en œuvre de la disposition E-41 du S.A.G.E. Elle se déroulera en 2017.

2.9. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

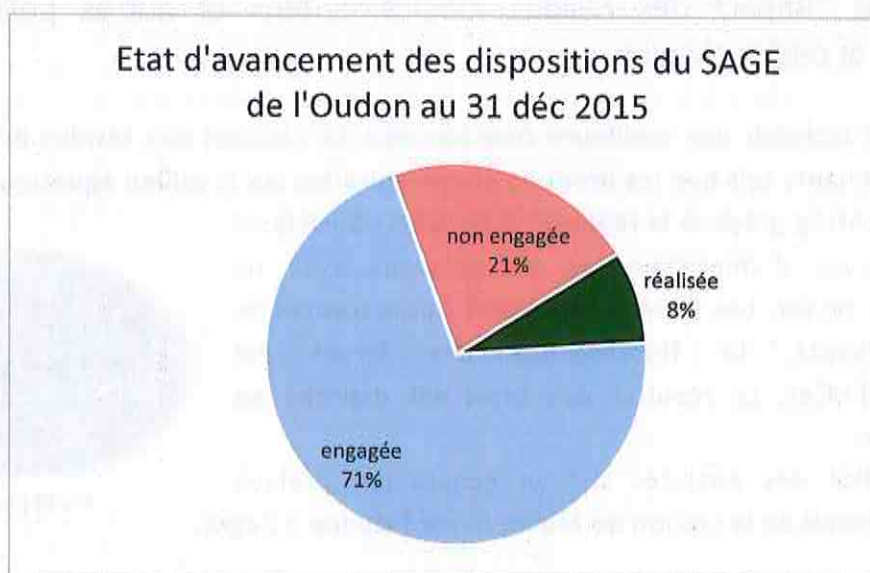
La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-président ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. :



9 dispositions devaient être mises en œuvre en 2014 et 2015, celles de 2014 sont toutes réalisées, 2 de 2015 sont également réalisées et les 3 autres sont engagées.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

3.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2021

Masses d'eau en objectifs global 2021	Etat de la masse d'eau (données Agence de l'Eau 2013)
L'ETANG DE LA BLISIERE (FRGL109), type Plan d'eau	MOYEN

Pour le plan d'eau de la Blisière, aucune action spécifique n'a été conduite à notre connaissance.

3.3. Tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E.

Le tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E. figure en annexe 5. Les indicateurs 2016 du secrétariat technique de bassin Loire-Bretagne ne sont pas communiqués.

3.4. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Syndicats de Bassin de l'Oudon, SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, communes, associations,...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Une synthèse des contrats (carte de présentation et tableaux financiers) figure en annexe 9.

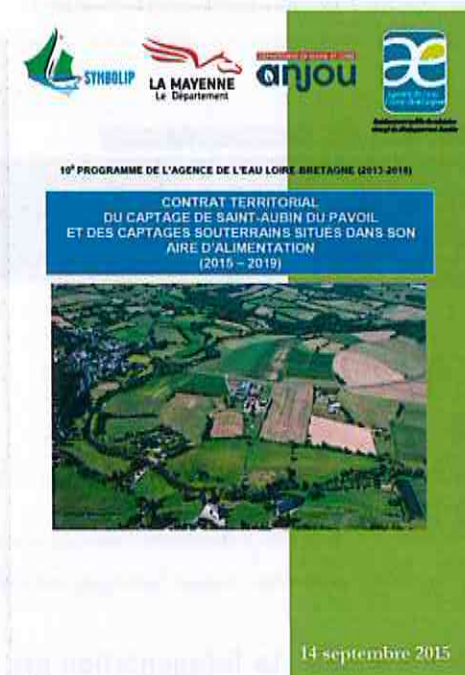
3.4.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2016-2018

Un nouveau contrat 2016-2018 a été signé le 30 novembre 2016 avec la Région Pays de la Loire et est mis en œuvre en 2016.

Le contrat contient 29 actions dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la gestion quantitative portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage pour un montant total estimé à 2 761 208 millions d'euros dont 786 705 € de participation de la Région des Pays de la Loire.



3.4.2. Contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019



Ce contrat a été signé le 14 septembre 2015 pour un montant total d'opérations de 2 467 000 € menées par le SY.M.B.O.L.I.P. (1 758 000 €) et d'autres collectivités (709 000 €) avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 1 279 150 €, du Département de la Mayenne à hauteur de 253 750 € et du département de Maine et Loire à hauteur de 18 600 €.

Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire significativement les pollutions diffuses agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation en eau potable du captage de Saint Aubin du Pavoil et sur les aires d'alimentation en eau potable des captages souterrains.

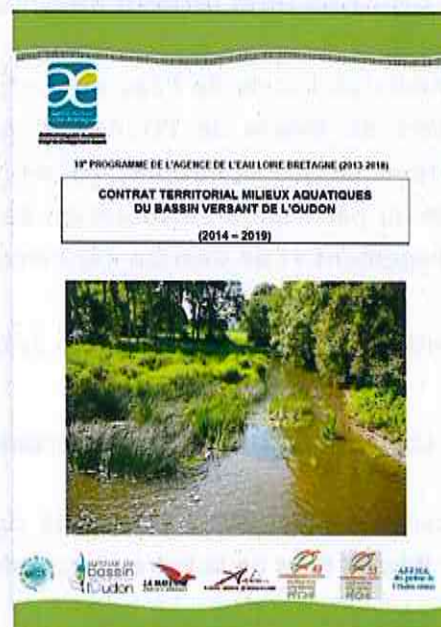
Un avenant a été signé en 2016 pour réajuster les taux de subventions aux nouvelles modalités d'aides de l'A.E.L.B.

3.4.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018

Ce contrat a été signé le 24 septembre 2014 pour un montant total de travaux de 4 881 000 € menés par les syndicats de bassin Oudon sud (1 857 000 €) et nord (2 125 000 €), les fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (337 500 €), le département du Maine et Loire (561 500 €) avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 2 379 750 € et du Département de la Mayenne à hauteur de 377 000 €.

Il permet la mise en œuvre d'un programme pour la reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2018.

En 2016, la C.L.E. a été associée à la seconde réunion bilan n + 2 de ce contrat.



4. Actions de communication

4.1. Actions d'information et de communication inhérentes au S.A.G.E.

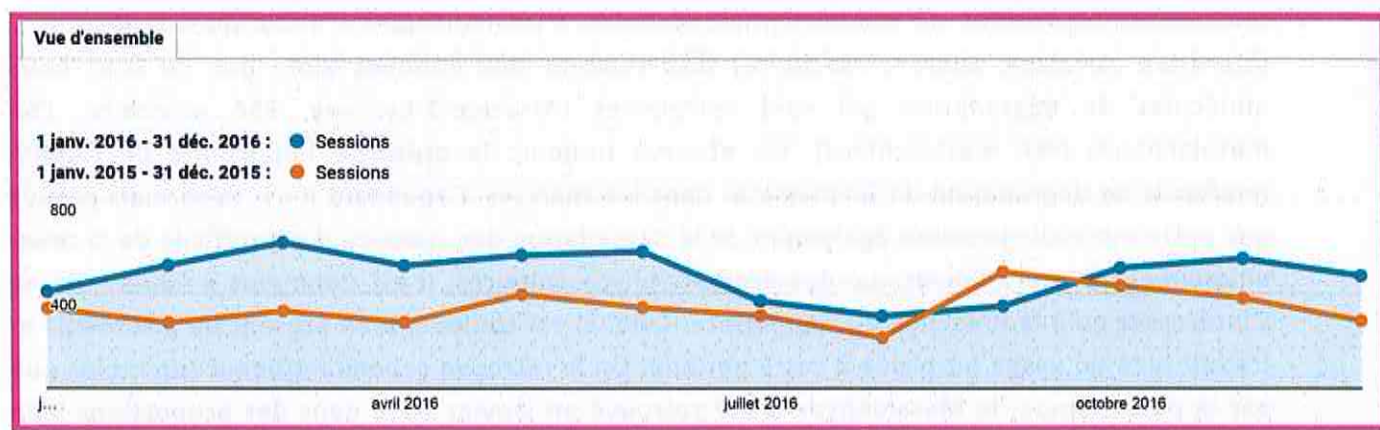
Le site Internet **www.bvoudon.fr** permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées C.L.E., S.B.O.S., et SY.M.B.O.L.I.P. et aux groupes de travail (Accès distincts réservés aux membres de ces instances).

Le site est mis à jour par **Géraldine COUSIN** et **Régine TIELEGUINE**, les rédactions sont proposées par les techniciens et validées par **Régine TIELEGUINE**.

Le graphe suivant présente les statistiques de fréquentation du site en 2015 et 2016. Il y a eu 3 580 utilisateurs. La fréquentation est en hausse de 35 %.





5. Evaluation - Suivi de la qualité des eaux

5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2016 :

- mise à jour à l'état 2015 des 20 indicateurs-clés du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé : 3 encore en cours d'actualisation en janvier 2016, 2 présentent des difficultés d'évaluation.
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'enrichir grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit l'administration du dispositif de collecte identifié auprès du SANDRE pour le bassin versant de l'Oudon (code : 0400000940).
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.

5.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats

Le réseau et les protocoles de suivi sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 6.

Les principales conclusions sur la qualité de l'eau sont (voir graphiques en annexe 7) :

- Concernant les nitrates, il n'y a pas eu de dépassement de la norme des 50 mg/l à la prise d'eau de Segré en 2016.
- Concernant les ressources en eau souterraines : 5 captages sur les 10 présents sur le bassin versant de l'Oudon et utilisés pour l'alimentation en eau potable sont chargés en nitrates (teneurs au-delà des 40 mg/l).
- Les cours d'eau présentent toujours une qualité passable en phosphore et une quantité importante de matière organique (une légère tendance à la baisse semble cependant se confirmer).

- Concernant les résidus de produits phytosanitaires : les molécules « historiques » désormais interdites (Atrazine, Diuron, Alachlore) disparaissent des données alors que ce sont leurs molécules de dégradation qui sont retrouvées (Atrazine-2-hydroxy, ESA alachlore, ESA metolachlore, OXA metolachlore). On observe toujours la présence importante de l'AMPA (molécule de dégradation du Glyphosate) dans les analyses. Cependant il est désormais prouvé que cette molécule provient également de la dégradation des lessives, il est difficile de la relier uniquement à la problématique des produits phytosanitaires. Il est donc plus « fiable » de ne s'intéresser qu'à la présence du Glyphosate. Celui-ci est toujours bien présent au printemps et traduit bien un usage herbicide à cette période. On le retrouve cependant beaucoup moins que par le passé. Sinon, le Métaldéhyde a été retrouvé en janvier 2016 dans des proportions bien moindre que les années où il a posé problème (2012, 2013) alors que les conditions météo et les besoins de traitement des parcelles laissaient envisager un nouveau pic de pollution avec cette molécule. Au final, le bruit de fond est toujours bien présent sur l'ensemble des cours d'eau, mais l'on n'observe pas de dégradation de la situation. L'eau brute de la prise d'eau de Segré a respecté les normes du Code de la Santé publique pour la production d'eau potable en 2016.

6. Budget et financement

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès :

- des Départements de la Mayenne et de la Loire Atlantique pour leurs communes,
- des Communautés de Communes du canton de Pouancé et du canton de Segré pour leurs communes,
- des autres Communes incluses dans le périmètre de l'élaboration du S.A.G.E.

Le total des participations attendues s'élève à 33 800 € en 2016. Les collectivités ont finalement versées 29 524,94 €.

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.), la Région des Pays de la Loire et les départements.

En 2016, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau page suivante (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Action	Montant total TTC En 2016	Aide A.E.L.B. attendue	Aide Région attendue	Aide Département 53 attendue	Aide Département 49 attendue	A charge C.L.E.
Etude de Gestion quantitative	16 165,63 €	70% 11 315,94 €	26,25% 4 243,47 €			3,75% 606,22 €
Etude GEMAPI	13 680,00 €	80% 10 944,00 €				20% 2 736,00 €
Etude zones humides	28 128,00 €	50 % 14 064,00 €			5% 1 406,40 €	45% 12 657,60 €
Animation de la C.L.E. et communication	107 787,29€	70,32 % 75 787,29 €	29,68 % 32 000 €			

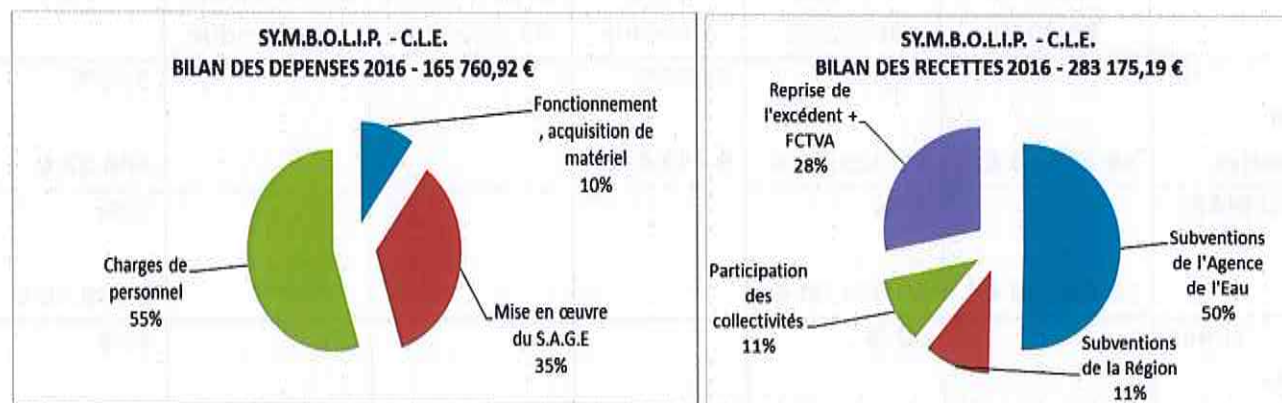
La clôture de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau en 2016 permet d'en faire le bilan financier global sur la période 2014-2016 :

Action	Montant total TTC 2014-2016	Aide A.E.L.B. 2014-2016	Aide Région 2014-2016	A charge C.L.E. 2014-2016
Etude de gestion quantitative de la ressource en eau	95 727,96 € TTC	70 % 67 009,57 €	28,2 % 27 000 €	1,8 % 1 718,39 €

Pour l'année 2016, le compte administratif du budget annexe C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 171 792,26 €, le total des recettes s'élève à 289 206,53 €.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 690,64	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	90 900,38	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	468,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 031,34	
22	DÉPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
70	REST AUTRES REDEVABLES		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		203 231,06
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		73 590,32
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		171 090,26	276 821,38
RESULTAT		105 731,12	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 845,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	702,00	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		6 031,34
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 508,81
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		702,00	12 385,15
RESULTAT		11 683,15	

Les graphiques suivants présentent les dépenses et recettes **réelles** du compte administratif 2016 du budget annexe C.L.E.



7. Analyse – Bilan – Perspectives

7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par

- Le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.
- La réalisation d'une étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. (et du grand cycle de l'eau) sur le bassin versant de l'Oudon.
- La signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant pour la période 2016-2018 précédée de l'évaluation du précédent contrat.
- L'inventaire complémentaire des zones humides sur la partie sud-ouest du bassin versant de l'Oudon.
- Le renforcement de la présence de la C.L.E. aux réunions de préparation des documents d'urbanisme pour améliorer la prise en compte de l'eau (S.C.O.T., P.L.U.i, P.L.U.).

7.2. Prévisionnel par préconisation du S.A.G.E.

Une liste des dispositions qui doivent être mises en œuvre par la Commission Locale de l'Eau figure en annexe 8 avec le programme de travail qui s'y rapporte pour l'année 2017.

7.3. Perspectives à moyen terme

L'organisation et le fonctionnement de la C.L.E. actuels vont être impactés par la réforme des collectivités territoriales : communes nouvelles, regroupement de communautés de communes, diminution du nombre de syndicats intercommunaux à vocation unique, réorganisation des compétences liées à l'eau.

La structure porteuse de la C.L.E. ne sera pas maintenue dans son organisation actuelle compte tenu de la dissolution programmée des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable. La question des modalités de financement de la C.L.E. se posera également.

La mise en œuvre du S.A.G.E. se poursuit et les actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont sur les rails pour les prochaines années dans le cadre des contrats territoriaux et Contrat Régional de Bassin Versant. La C.L.E. doit en assurer le suivi et l'évaluation.

Adopté en séance plénière le 22 mars 2017,

*Monsieur Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.*

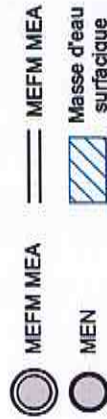
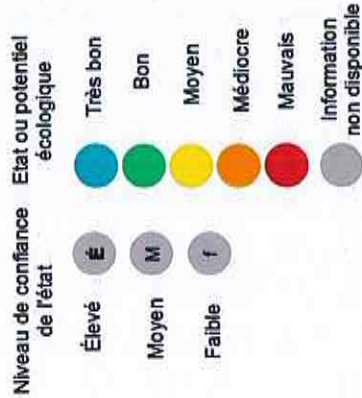
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form a cursive representation of the name.

Bassin Loire-Bretagne SAGE Oudon

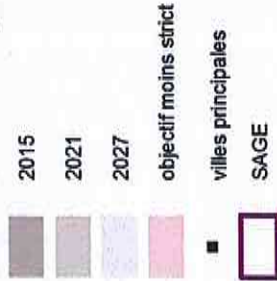
Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau	Niveau de confiance de l'état			
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais
Très bon	Élevé	Élevé	Moyen	Faible
Bon	Élevé	Élevé	Moyen	Faible
Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Faible
Mauvais	Élevé	Élevé	Moyen	Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

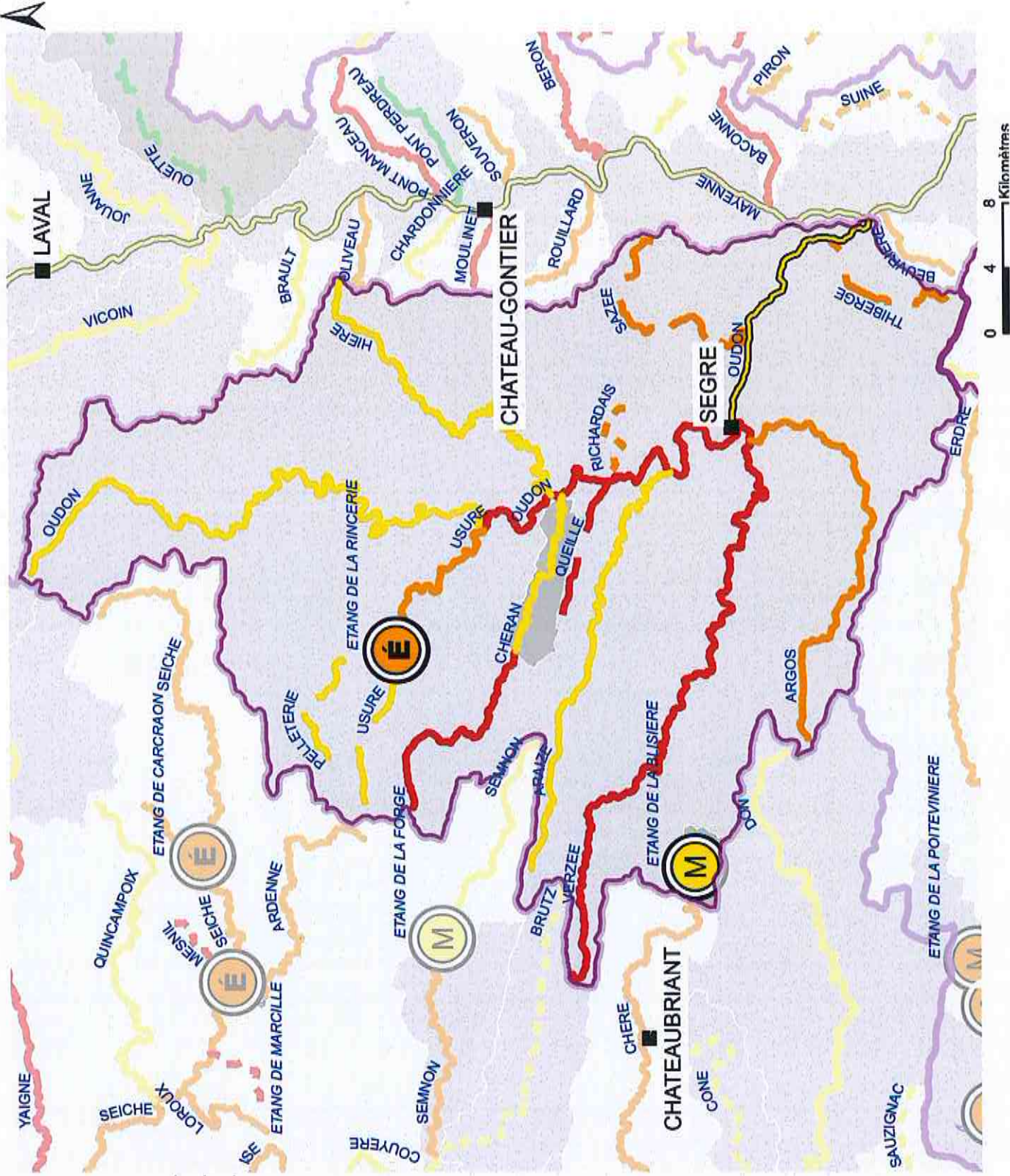


Echéances des objectifs



Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



Annexe 1

Récapitulatif des réunions C.L.E. - Année 2016

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
27/01	COPIL suivi inventaire ZH	1. Présentation du prestataire et de la mission 2. Organisation de la concertation et de la communication 3. Etablissement du calendrier des réunions et des phases de terrain 4. Questions diverses	11/19	Organisation de la mission
Du 19 février au 11 avril	Groupe communal de suivi ZH	14 réunions dans les 14 communes de la CCPC - présentation de la démarche et méthodologie - échanges sur les prélocalisations	Variable De 5 à 15 personnes par commune	
09/03	Gp de travail GE.M.A.P.I.	1. Tour de table 2. Présentation des intervenants 3. Contexte et enjeux de l'étude 4. Présentation de la méthodologie et calendrier prévisionnel 5. Présentation de la plate-forme d'échanges dédiée à l'étude 6. Temps d'échanges 7. Prise de rendez-vous pour examiner les situations de chaque structure 8. Questions diverses	24/50	Organisation de la mission
16/03	Bureau	1. Evaluation 1.1. Présentation des dernières mises à jour de l'AELB sur l'état de l'eau du bassin versant de l'Oudon 2. Activités de la C.L.E. 2.1. Rapport annuel 2015 2.2. Compte administratif 2015 – reprise des résultats en 2016 2.3. Bilan de la mise en œuvre des dispositions de la C.L.E. en 2015- validation du programme 2016 3. Avis sur dossiers 3.1. Invitation à signer le code de bonne conduite sur les plantes invasives en Pays de la Loire 3.2. Avis donné sur la ferme éolienne de Chanveaux 4. Etat d'avancement de la mise en œuvre du S.A.G.E. 4.1. C.R.B.V. 2016-2018 4.2. Etude GE.M.A.P.I. 4.3. Inventaire des zones humides 4.4. Plaque de présentation du S.A.G.E. 4.5. Point sur la disposition A-04 du S.A.G.E. Oudon « maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré » 5. Questions diverses 5.1. Renouvellement mandat C.L.E. 5.2. Modification arrêté périmètre	collège Elus : 6/8 collège Usagers : 5/5 collège Etat : 3/3	Avis sur dossiers Programme de travail 2016

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
30/03	COPIL suivi inventaire ZH	1. Etat d'avancement de la mission 2. Retour sur les premières réunions dans les communes – principales remarques formulées et suites données ou à donner 3. Déroulement de la phase terrain –ajustements nécessaire 4. Suite de la mission 5. Questions diverses	12/20	Ajustements de la mission
Du 26 avril au 28 juin	Groupe communal de suivi ZH	14 réunions dans les 14 communes de la CCPC - présentation de l'inventaire de terrain - échanges	Variable De 5 à 15 personnes par commune	Validation locale du travail accompli
17/05	Gp de travail gestion quantitative	1. Présentation du plan d'actions validé par la C.L.E. 2. Examen des modalités de mise en œuvre action par action 3. Questions diverses	17/47	/
25/05	C.L.E. plénière	1. Présentation de la C.L.E. et de ses modalités de fonctionnement 2. Election du président 3. Election des vice-présidents 4. Désignation des membres du bureau 5. Désignation des membres dans les groupes de travail 6. Désignation de représentants à la commission départementale de la Mayenne des risques naturels majeurs 7. Présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon 8. Présentation de la situation de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon à l'aide des principaux indicateurs d'évaluation du S.A.G.E. 9. Etat d'avancement des différentes opérations menées par la Commission Locale de l'Eau 10. Validation du rapport annuel 2015 11. Présentation du site internet 12. Questions diverses	collège Elus : 24/31 collège Usagers : 10/17 collège Etat : 5/10	Installation de la C.L.E., du Bureau et des groupes de travail
24/05	COPIL suivi inventaire ZH	1. Etat d'avancement de la mission 2. Déroulement de la phase terrain – ajustements nécessaires 3. Retour sur les réunions de restitution dans les communes 4. Suite de la mission 5. Questions diverses	10/21	/
03/06	COPIL GE.M.A.P.I.	1. Présentation de l'état des lieux de l'organisation territoriale sur le bassin versant de l'Oudon pour les compétences du "grand cycle de l'eau" (structures, compétences, périmètres, représentations, modes de financement,...) 2. Présentation des enjeux de l'organisation de la GE.M.A.P.I. et des autres compétences du « grand cycle de l'eau » sur le bassin versant de l'Oudon 3. Echanges et discussions 4. Questions diverses	25/50	/

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
22/06	Bureau	- Résultats de l'inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes de Pouancé-Combrée - Validation du projet de Contrat Régional de Bassin Versant (C.R.B.V.) 2016-2018 - Avis sur dossiers - Validation de la méthode d'analyse des dossiers pour avis - Déclaration d'intérêt général du S.B.O.S. pour les travaux de restauration des milieux aquatiques - Autorisation élevage avicole à Laigné - Autorisation ferme éolienne à Quelaines - Autorisation centrale d'enrobage à chaud à Chazé Henry - Mise en œuvre du programme de gestion quantitative de la ressource en eau – suites du groupe de travail – vers un avenant aux contrats territoriaux passés avec l'A.E.L.B. - Point sur l'avancement de l'étude GE.M.A.P.I. - Plaquette de présentation du S.A.G.E. - Questions diverses	collège Elus : 6/8 collège Usagers : 3/5 collège Etat : 2/3	- Validation principe avenant pour programme gestion quantitative - Validation de la méthode d'analyse des dossiers - Avis sur dossiers
15/09	Gp de travail mise en œuvre du S.A.G.E. par les services de l'Etat	- mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. dans les dossiers soumis à la loi sur l'eau : échange sur la rédaction des dispositions et le force juridique - arrêts de restriction en eau (harmonisation entre département) - autres prescriptions réglementaires (plans d'eau ou ouvrages hydrauliques)	4/4	Amélioration de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E.
30/09	Gp de travail évaluation	- Plaquette de synthèse de l'évaluation du S.A.G.E. - Présentation des données de l'évaluation en C.L.E. plénière	6/15	Forme et contenu du document
06/10	Bureau	- Evolution de la réglementation sur les espèces invasives - Taux d'étagement des cours d'eau - Présentation de l'indicateur et des enjeux - Fixation des objectifs pour l'Hière, l'Uzure, le Chéran et l'Oudon suite à l'étude continuité écologique - Situation en 2016 par rapport aux objectifs fixés - Dossiers examinés pour avis - Retour sur les 2 dossiers du mois d'août - Eventuel nouveau dossier - Communication - Rédaction du guide de gestion des cours d'eau – ajout d'une fiche sur les plans d'eau - Proposition lettre Inf'eau Oudon n°11 et création page internet sur la gestion quantitative de la ressource en eau - Point sur le Contrat Régional de Bassin Versant (C.R.B.V.) - Etat d'avancement sur l'étude GE.M.A.P.I. - Règlement intérieur de la C.L.E. et convention avec la structure porteuse, le SY.M.B.O.L.I.P. - Préparation des orientations budgétaires 2017	collège Elus : 6/8 collège Usagers : 3/5 collège Etat : 2/3	- Validation mission bocage - Validation plan de communication

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
		9. Proposition d'expertise et d'intervention sur les éléments stratégiques du bocage 10. Validation de l'ordre du jour de la C.L.E. 11. Questions diverses		
25/10	COPIL GE.M.A.P.I.	1. Présentation des ébauches de scénarios 2. Discussion autour des arbitrages nécessaires pour détailler les scénarios	26/50	/
08/11	COPIL Vannages	1. Bilan de la mise en œuvre de la règle de gestion des vannages 2015-2016 2. Perspectives d'application de la règle pour la période 2016-2017 3. Taux d'étagement des cours d'eau – situation en 2016 par rapport aux objectifs fixés 4. Questions diverses	20/36	/
09/11	C.L.E. plénière	1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016 2. Résultats de l'inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la communauté de communes Pouancé-Combrée 2.1. Présentation de l'inventaire (cartographie, caractéristiques, ...) – intervention de M. TREGUIER, Société Aquascop 2.2. Suites données à cet inventaire 3. Validation du Contrat Régional de Bassin Versant 2016-2018 4. Vote du règlement intérieur de la C.L.E. 5. Approbation de la convention avec la structure porteuse, le SY.M.B.O.L.I.P. 6. Espèces invasives 6.1. Actualités réglementaires et présentation du code de bonne conduite sur les plantes invasives en Pays de la Loire – intervention de M. MATRAT, D.R.E.A.L. 6.2. Avis sur le code de bonne conduite 6.3. Vœu pour l'interdiction à la vente des espèces invasives 7. Présentation des résultats des analyses de résidus de médicaments hormonaux dans l'Oudon – intervention de M. LEMKINE, Société Watchfrog 8. Questions diverses	collège Elus : 15/31 collège Usagers : 12/17 collège Etat : 8/10	- Validation de l'inventaire des zones humides - Validation du C.R.B.V. - Avis sur code de bonne conduite espèces invasives - Validation convention avec structure porteuse
18/11	COPIL GE.M.A.P.I.	1. Présentation des scénarios détaillés 2. Discussion de ces scénarios et hiérarchisation	19/50	/

Annexe 2

Récapitulatif des réunions auxquelles la C.L.E. est invitée à participer - Année 2016

Date	Organisme	Objet	présents
26/01	Préfecture	COPIL cartographie des cours d'eau	M Roncin Régine
28/01	A.E.L.B.	Carrefour des gestions locales de l'eau	Régine
26/02	SY.M.B.O.L.I.P. / Chambres d'agriculture	Comité de pilotage à vocation agricole	M Roncin Régine
23/02	PETR Segréen	Réunion sur les fonds Leader	M Roncin Régine
10/03	A.E.L.B.	Comité de bassin	M Michel
31/03	Département 44	COPIL captages souterrains	/
19/04	Préfecture	COPIL cartographie des cours d'eau	/
29/04	S.B.O.S.	COPIL plan de gestion Misengrain	Régine
12/05	S.B.O.N.	Vernissage exposition 40 ans et conférence photographe aquatique	Régine
13/05	S.B.O.N.	Soirée des 40 ans du S.B.O.N.	Equipe
18/05	A.E.L.B.	Réunion des présidents de C.L.E.	/ Grèves
24/05	MISEN 53	Réunion	M Michel Régine
26/05	A.E.L.B.	Comité de bassin Loire-Bretagne	M Michel
26/05	SY.M.B.O.L.I.P.	COPIL charte jardineries	/
08/06	S.B.O.S.	COPIL plan de gestion Misengrain	Régine
16/06	CC Pouancé-Combrée	Réunion restitution inventaire ZH	M Roncin Régine
23/06	FREDON	Présentation projet stratégique	Régine
24/06	IAV	Réunion G.E.M.A.P.I.	Régine
28/06	S.A.G.E. Mayenne / D.D.T.	Réunion G.E.M.A.P.I. secteur sud	M Michel Régine
29/06	Préfecture 44	Réunion désignation zones vulnérables	/
05/07	S.B.O.N.	COPIL continuité écologique Guéhardière	Régine
07/09	EPL	Réunion champs expansion crues	Géraldine
16/09	CC Pays Loiron	Réunion démarrage P.L.U.I	M Michel Régine
23/09	SY.M.B.O.L.I.P.	Inauguration sites de stockage	M Michel Régine
28/09	Préfecture 53	Réunion sur la cartographie des cours d'eau	M Michel Régine
07/10	A.E.L.B.	Réunion animateurs S.A.G.E.	Régine
07/10	A.E.L.B./Chambres d'agri	Signature convention bio	M Michel Régine
03/10	Préfecture 49	Réunion eau	Rachel
07/11	D.R.E.A.L.	Groupe Technique Régional Qualité des Eaux	Rachel
22/11	D.R.E.A.L.	Réunion animateurs S.A.G.E.	Régine
23/11	Préfecture 44	Réunion G.E.M.A.P.I.	/
24/11	A.E.L.B.	Rencontres eau et urbanisme	M Michel M Foucher Régine
05/12	D.D.T. 49	Réunion technique PAOT	Régine
12/12	S.A.G.E. Mayenne	Réunion G.E.M.A.P.I.	M Michel Régine

Annexe 3

Liste des dossiers soumis pour avis à la C.L.E. – année 2016

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
Préfète 49	Président de la C.L.E.	observations	Ferme éolienne de Chanveaux à St Michel et Chanveaux	15 janvier 2016	-Analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Oudon trop succincte -Favorable sous réserves que les zones humides recrées ne soient pas des mares et plans d'eau (2 480 m ²) mais des zones humides fonctionnelles en prairies, et qu'elles ne viennent pas détruire le boisement existant.	21 septembre 2016
Préfète 53	Président de la C.L.E.	avis	Extension d'un élevage porcin à Ampoigné	8 mars 2016	Favorable avec observations : - Pas de prise en compte du nouveau S.D.A.G.E., - Bandes enherbées d'une largeur de 10 m est une précaution supplémentaire qui mérite d'être soulignée, - Il serait intéressant d'aménager des zones tampons en sortie de drain, - Dommage que le dossier ne soit pas analysé à l'échelle du bassin versant et que les autres épandages des sous-bassins ne soient pas pris en compte.	14 octobre 2016
Préfète 53	Président de la C.L.E.	avis	Exploitation d'un élevage avicole à Laigné	10 mai 2016	Favorable avec observations : -les mesures sont prises pour que les stocks de fumier soient à l'abri et ne soient pas lessivés par les eaux de pluie, -des techniques de productions sont utilisées pour diminuer la quantité d'azote dans les rejets des volailles et également pour réduire la consommation d'eau, -l'ensemble des effluents étant exporté en vue d'un compostage, l'impact du projet vis-à-vis des enjeux du S.A.G.E. est minime, -la valorisation en compost est intéressante car elle permet la production d'éléments	

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
					fertilisants normés plus facilement utilisable et maîtrisable en agriculture.	
Préfet 53	Président de la C.L.E.	avis	Ferme éolienne de Quelaines	17 mai 2016	Favorable avec observations : -Il conviendrait de vérifier que le réseau de fossé mentionné ne comporte pas de cours d'eau répertoriés récemment par l'Etat, -L'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. est très succincte.	
		avis	Déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration des cours d'eau – S.B.O.S.		Favorable	
Préfet 49	Président de la C.L.E.	observations	Exploitation centrale d'enrobés à chaud à Chazé Henry	2 juin 2016	Favorable avec observations : -Implantation sur une installation existante qui a déjà modifiée les espaces et les conditions d'écoulement de l'eau. -Impacts sur la ressource en eau souterraine et sur le ruisseau de Chazé à surveiller.	
Préfète 49	Président de la C.L.E.	avis	Exploitation d'un centre de traitement de déchets non dangereux plastiques et plate-forme de transit à Ste Gemmes d'Andigné	2 août 2016	Favorable	
Préfète 49	Président de la C.L.E.	avis	Déclaration d'utilité publique du périmètre de protection du forage de la Mazuraie à Chazé Henry	12 août 2016	Ajouter au dossier l'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Favorable	
Préfète 49	Président de la C.L.E.	avis	Extension d'un élevage avicole à Louvaines	4 octobre 2016	Favorable avec 1 réserve : -Le forage est utilisé avec un débit supérieur à celui pour lequel il est autorisé et donc conçu. Il peut y avoir un risque de colmatage et de rabattement de la nappe.	
Préfet 53	Président de la C.L.E.	avis	Exploitation d'une usine de transformation de fruits et légumes à Cossé le Vivien	24 octobre 2016	Favorable avec 1 observation : -Vérifier que les installations d'épuration ne sont pas situées en zone inondable.	

Liste des récépissés de déclaration – année 2016

Objet	Pétitionnaire	Date
Epandage des boues de la station d'épuration de Loiron-Ruillé	Monsieur le Maire	5 février 2016
Ouvrage de franchissement à Loiron (sur 12 m)	EARL de la Guicherie	10 février 2016
Création d'une station d'épuration sur la zone économique de la Gravelle	Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Loiron	19 février 2016
Epandage des boues de la station de Le Pertre	Monsieur le Président du syndicat d'eau et d'assainissement de Le Pertre - Saint Cyr le Gravelais	24 février 2016
Réseau de drainage à Louvaines, Aviré, Saint Martin du Bois (79,38 ha dont 28,70 ha existants, 35,50 ha régularisés, 15,18 hectares créés) sur bassin versant de l'Oudon	GAEC du Petit Rossignol	7 mars 2016
Restauration de la continuité écologique du Pont de Beauchêne sur la commune de la Selle Craonnaise (échancrure de 9 m dans le radier du pont)	Conseil départemental de la Mayenne	11 mars 2016
Rejets dans les eaux de surface liés au décolmatage du captage de la Jordonnière (St Cyr le Gravelais)	Madame la Présidente du S.I.A.E.P. du centre ouest mayennais	14 avril 2016
Création d'un ouvrage de franchissement à Ruillé le Gravelais (12 m)	Monsieur Hervé GOURRET	18 avril 2016
Epandage des boues issues de la station d'épuration de Craon	Monsieur le Maire	10 mai 2016
Travaux pour la pose de grilles amont de l'étang communal de Challain la Potherie (modification de profil, extraction de sédiments)	Monsieur le Maire	11 mai 2016
Déclaration d'un réseau de drainage existant (76,74 ha) et création (8,25 ha) à Challain la Potherie, le Tremblay et Loiré	GAEC DUOLAIT	(sans date)
Forage pour l'abreuvement des animaux à Armaillé (à 80 m ; 5 475 m³/an)	GAEC la Basse cour	20 mai 2016
Rejet d'eaux pluviales quartier les « Chênes » à l'Hôtellerie de Flée (2,8 ha)	SODEMEL	1 ^{er} juin 2016
Modification périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de Craon (411,21 ha)	Monsieur le Maire	29 juin 2016
Travaux d'enrochement de berges du ruisseau du Boulain à Beaulieu sur Oudon (sur 30 m)	Monsieur le Président du syndicat de bassin de l'Oudon	21 juillet 2016
Ouvrage de franchissement à Fontaine Couverte (sur 7,2 m)	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	20 septembre 2016
Réalisation de retenues d'eau pour réserves d'irrigation pour l'arrosage des pistes de l'hippodrome de Craon (création 0,77 ha et 0,39 ha ; régularisation 0,21 ha)	Sté des courses Craon-Mayenne	6 juillet 2016
Restauration des berges sur le ruisseau de l'Hommée à Marans	Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud	5 septembre 2016
Travaux d'aménagement du ruisseau de Bardoul à Ballots (reméandrage, busage, protection de berges).	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	17 octobre 2016
Vidange du plan d'eau « Soulioché » à Beaulieu sur Oudon (surface 1,5 ha)	Monsieur LEMOINE	1 ^{er} déc 2016
Réalisation d'un forage à St Poix	Monsieur BEUCHER	8 décembre 2016
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Château-Gontier	Monsieur le Président du SGEAU	16 déc 2016
Décision définitive de la perte du droit d'eau fondé en titre du moulin du bas Parvis sur l'Uzure à la Selle Craonnaise	M Auguste GENDRY	29 mars 2016

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ. GAL.	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
A	A1	1	Objectif général A.1 : Stabiliser le taux d'auto-alimentation en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytochimiques)					
A	A1	1	Objectif général A.1 : Stabiliser le taux d'auto-alimentation en eau potable sur le bassin de l'Oudon	MEC	2016	non engagée	non engagée	la de ne dispose pas d'un représentant au sein des instances chargées d'actualiser le SDAEP A la connaissance de la C.L.E., il n'y a pas eu d'actualisation des SDAEP courant 2015 pour intégrer la demande du S.A.G.E.
A	A1	2	Disposition A-01 (C) : Inscrire l'objectif prioritaire de maintien du taux d'auto-alimentation dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable	PA	2015	engagée	engagée	3 captages ont été désignés prioritaires selon le S.D.A.G.E. approuvé le 4 nov 2015 (Eperonnière, Chalonge et La Plaine) dans le cadre du Contrat territorial pollutions diffuses porté par le S.Y.M.B.O.L.I.P. (signé le 14 sept 2015) des études sur les aires d'alimentation des captages de La Plaine et des Fauvrières sont prévues, le SYMBOULP porte la démarche captage prioritaire pour le captage de La Plaine.
A	A1	3	Disposition A-02 : Définir les aires d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages souterrains à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources identifiées	PA	2015	réalisée	réalisée	Arrêté inter-préfectoral portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavail à Segré signé en juillet 2014. Début de la mise en œuvre du nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavail (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation dans le cadre de la signature du contrat territorial correspondant.
A	A1	4	Disposition A-03 : Définir l'aire d'alimentation et pourvoir le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (captage prioritaire Grenelle I)	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	le schéma directeur du S.I.A.E.P. du Segréen prévoit le maintien de la prise d'eau de Segré jusqu'en 2016. Il actualisera son schéma directeur à partir de cette date. La disposition du S.A.G.E. prévoit le maintien du périmètre de protection du captage. évaluation précise en cours
A	A1	5	Disposition A-04 : Maintenir et reconstruire l'usage de production d'eau potable aménagé à Segré	PA	2020	engagée	engagée	
A	A2	6	Objectif général A.2 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « nitrates »	MEC				disposition du S.A.G.E. non reprises totalement par l'arrêté régional du 24 juin 2014 (publié après le S.A.G.E.) : - abaissement direct au cours d'eau interdit à partir de 2017 alors que le S.A.G.E. demandait 2014 - bande enherbée de 6 mètres demandées par le SAGE, fixée à 5 mètres par l'arrêté régional - assouplissement des règles de couverture des sols Thivier, alors que le SAGE demande l'interdiction de sols nus
A	A2	7	Disposition A-06 (C) : Maintenir certaines dispositions réglementaires sur le bassin de l'Oudon dans les plans programmes d'action de la Directive Nitrates		2014	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. repris par le PAR : • Pression azotée organique et totale par ha SAU et SPE • % de couverture CIPAN • Valorisation des effluents organiques (SAMOISPE) (ne sera pas par SPE, mais par SAU)
A	A2	8	Disposition A-07 : Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats	MEC	2014	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. non repris par le PAR : • Evolution des ventes d'engrais minéraux sur le bassin versant de l'Oudon • Equilibre de la fertilisation (écarts rendements prévisionnels / constatés) sur période pluri-annuelle (5 ans)
A	A2	9	Disposition A-08 : Inciter à des changements de systèmes d'exploitation plus économes en intrants	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le S.Y.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
A	A3	10	Objectif général A.3 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytochimiques »	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le S.Y.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
A	A3	11	Disposition A-09 (C) : Prévenir un vol « phytochimiques » dans les actions des préconisations	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	en 2015, 4 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée uniquement sur les bassins d'eaux pluviales pas de dossier traité en Maine et Loire
A	A3	12	Disposition A-10 (C) : Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'entretien non chimiques	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	évaluation précise en cours
A	A3	13	Disposition A-11 : Réduire l'usage des produits phytochimiques par les collectivités, les professionnels agricoles et les particuliers	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	dépouillement par la C.R.E.P.E.P. des questionnaires envoyés en 2015
A	A4	14	Objectif général A.4 : Diminuer les nitrates de captage, évaluer l'impact des eaux brutes					

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
B	B1	12	Engie B: Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques Objectif général B1: Desposer d'une référence harmonisée des cours d'eau du BV Oudon Disposition B-12: Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin	CSC	2016	engagée	engagée	Publication de cartes de cours d'eau départementales, méthodes d'élaboration différentes Pas de concertation pour un document référence harmonisé
B	B2	13	Objectif général B-2: Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrologique des cours d'eau Disposition B-13: Mettre en cohérence les méthodes d'étude et d'intervention des syndicats de bassin Oudon fond et tal	ODG	2014	réalisée	réalisée	signature d'un CTMA commun pour 5 ans
B	B2	14	Disposition B-14: Rétablir la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N. en 2015.
B	B2	15	Disposition B-15 (C): Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	8 dossiers instruits en Mayenne : - 6 dossiers de création d'ouvrages de franchissement de cours d'eau de 6 à 7 20m de long -> pas de mesures compensatoires demandées car impact sur le milieu jugés faibles - 2 dossiers d'allongement d'ouvrages de franchissement de 2,40 à 8m de long -> pas de mesures compensatoires demandées car impact sur le milieu jugés faibles en Maine et Loire : pas de dossier instruit
B	B2	16	Disposition B-16: Faire comprendre les enjeux de la continuité écologique et des travaux afférents	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	mise en place du site internet actions de communication du S.B.O.N. et du S.B.O.S. Publications de l'O.N.E.M.A. et communications de l'A.E.L.B.
B	B3	17	Objectif général B-3: Poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques Disposition B-17: Poursuivre les programmes de restauration conjointement aux opérations de réhabilitation de PA la continuité écologique	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B3	18	Disposition B-18: Travailler sur les rêtes de bassin versant et le cherche complémentarément aux travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau principaux	PA	2020	engagée	engagée	les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les têtes de bassins versants
B	B3	19	Disposition B-19: Evaluer les effets des programmes de restauration des milieux aquatiques sur la qualité chimique et biologique	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	suivi et évaluation des masses d'eau réalisées, centralisation des données de bassin par la CLE stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON FAIT compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin en fonction de leurs besoins (suivis très locaux pour des opérations de restauration hydromorphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de travail actuel de la CLE pour se demander s'il faudrait ajouter d'autres points, d'autres fréquences de suivi pour mieux connaître les masses d'eau
B	B4	20	Objectif général B-4: Diminuer les apports en phosphore pour lutter contre l'eutrophication et établir la qualité des milieux	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	évaluation précise en cours (au moins une opération collective engagée en 2014)
B	B4	21	Disposition B-20: Mettre en place des opérations collectives prioritaires de remise en bon fonctionnement des aménagements non collectifs « points noirs »	PA	2017	évaluation en cours	engagée	en 2011, 78% des stations d'épurations concernées étaient équipées pour traiter le phosphore (91% si traduit en équivalent habitant traité)
B	B4	22	Disposition B-21: Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalents-habitants.	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPO mis en œuvre par le S.Y.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
B	B5	23	Objectif général B-5: Surveiller et maintenir le développement des espèces invasives	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B5	24	Disposition B-23: Poursuivre les programmes annuels de lutte contre les espèces invasives	CSC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	noté engagée	pas de suivi organisé par le S.B.O.S. et S.B.O.N., au niveau régional, il existe un dispositif pour remonter les informations des territoires mais pas de prospection ou de veille spécifique

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
C - Enjeu C1 : Gestion quantitative des périodes d'étiage								
C	C1		Objectif général C1 : Réduire les consommations d'eau par usages et usagers					
C	C1	25	Disposition C-25 : Mettre en œuvre des actions quantitatives sur le bassin de l'Oudon	CSC				étude terminée et ayant abouti à : - la détermination de débits minimum biologiques par sous-bassins de l'Oudon ; - la détermination du volume prélevable ; - la détermination d'objectifs plausibles de réduction par usage, y compris en eau potable ; - la possibilité de développer de nouveaux usages agricoles par des retenues artificielles, sous conditions de faisabilité et d'impacts sur les milieux ; - la connaissance de l'impact des plans d'eau sur le bilan hydrique du bassin.
C	C2		Objectif général C2 : Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole, en période estivale					
C	C2	26	Disposition C-26 : Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau	PA				en Mayenne : aucune demande de création de retenues de substitution ou collinaire en 2015 en Maine et Loire : 1 dossier instruit mais pas de programme d'économie d'eau proposé par l'exploitant
C	C2	27	Disposition C-27 : Inciter les agriculteurs à se constituer en syndicats d'irrigants sur le bassin	PA				mesure reprise dans les conclusions de l'étude de gestion quantitative
C	C3		Objectif général C3 : Coordonner les initiatives de mesure de manière cohérente sur le bassin					
C	C3	28	Disposition C-28 : Avoir une gestion des situations de pénurie coordonnées à l'échelle du bassin de l'Oudon	ODG				Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants.
D - Enjeu D1 : Limiter les effets dommageables des inondations								
D	D1		Objectif général D1 : Adapter les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables					
D	D1	29	Disposition D-29 : Acheter le programme de prévention des inondations du 1 ^{er} S.A.G.E. de l'Oudon	PA				programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit
D	D1	30	Disposition D-30 : Compléter les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation par la gestion de leur niveau d'eau	ODG				programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit
D	D1	31	Disposition D-31 : Inventorier, recenser et restaurer des zones d'exposition naturelles de crues	PA				Un projet de remobilisation de champ d'expansion de crue réalisé dans le bourg d'Aviré.
D	D1	32	Disposition D-32 (C) : Limiter les surfaces imperméabilisées et gérer les eaux pluviales	MEC				en 2015 : 4 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée (soit les mesures alternatives d'infiltration notamment n'étaient pas possibles et la rétention a été retenue en respectant la règle du SAGE, soit les mesures alternatives d'infiltration ont été mises en œuvre) en Maine et Loire : pas de dossier instruit
E - Enjeu E1 : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau								
E	E1		Objectif général E1 : Préserver et préserver les fonctionnalités des zones humides					
E	E1	33	Disposition E-33 (C) : Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans toutes les communes présentant des risques d'inondation	ODG				En 2015, 88% des communes dotées d'un P.P.R.I. ont intégré un zonage spécifique dans leurs documents d'urbanisme. Concernant les communes dotées d'un atlas des zones inondables, le recueil des données est en cours.
E	E1	34	Disposition E-34 : Entretenir la mémoire et la « culture du risque inondation » auprès des populations	COM				5 repères de crues normalisés posés dans des agglomérations couvertes par un PPRI. Evaluation en cours pour l'information systématique par le biais des certificats d'urbanisme.
E	E1		Objectif général E2 : Stabiliser l'impact des aménagements sur la ressource des milieux de l'Oudon					
E	E1	35	Disposition E-35 (C) : Améliorer notre compétence / inventaire 2009 des zones humides dans les documents d'urbanisme	MEC	2015			méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme non élaborée
E	E1	36	Disposition E-36 : Actualiser l'inventaire 2009 et évaluer les zones humides à enjeu fort (hors secteurs constructibles)	CSC	2017			la C.L.E. a travaillé en 2015 au lancement d'un inventaire complémentaire sur le com com de Pouancé-Combrée
E	E1	37	Disposition E-37 : Sensibiliser et conseiller sur les opérations de restauration reconquête des zones humides	PA				aucune demande de prélèvement en zone humide en 2015 en Mayenne et en Maine et Loire
E	E1	38	Disposition E-38 : S'opposer au prélèvement d'eau en zone humide	ODG	2016			
E	E2		Objectif général E3 : Stabiliser l'impact des aménagements sur la ressource des milieux de l'Oudon					
E	E2	39	Disposition E-39 : Vérifier la non destruction de zones humides lors des travaux de drainage	ODG				en 2015 en Mayenne : aucun projet relevant de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau en Maine et Loire : 1 dossier instruit suite à procès verbal, a permis de constater qu'aucun zh n'avait été détruit
E	E2	40	Disposition E-40 : Inciter à des opérations volontaires de fréquentation de zones tampons pour les terres drainées	PA				le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre la réalisation d'une étude sur la création de zones tampons à compter de 2018

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
E	E3		Objectif global E-3 : Ralentir la vitesse de circulation des eaux et l'impact des sols grâce à un maillage bocager efficace	PA				la C.L.E. n'a pas pris la décision d'engager l'inventaire
E	E3	41	Disposition E-41 : Inventorier les éléments stratégiques du bocage (haies, hautes, haquets) contre l'événement hydrique des eaux et l'érosion des sols	MEC	2017	non engagée	non engagée	il faut récupérer l'inventaire réalisé dans le cadre de la mise en application de la B.C.A.E. 7 et établir les critères qui caractérisent un élément du bocage stratégique pour la gestion de l'eau
E	E3	42	Disposition E-42 (C) : Intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme	MEC	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	inventaire non réalisé
E	E3	43	Disposition E-43 (C) : Protéger et implanter des talus et haies anti-russellement	MEC	2016	engagée	engagée	le 5ème programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des ripisylve le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le S.Y.M.B.O.L.I.P. intègre une action de coordination des actions en faveur du bocage à compter de 2018
E	E3	44	Disposition E-44 (C) : Réduire l'érosion des sols en limitant l'abreuvement direct des animaux aux cours d'eau	MEC	2014	engagée	engagée	le 5ème programme de la Directive Nitrates prévoit "A compter du 1er septembre 2017, l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux."
E	E4		Objectif global E-4 : Intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux	CSC	2015	engagée	engagée	inventaire intégrer dans l'étude mais pas encore mis à disposition des communes par la C.L.E.
E	E4	45	Disposition E-45 : Intégrer les inventaires des plans d'eau à l'étude de gestion quantitative					
F	F1		ENJEU F-1 : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon					
F	F1	46	Disposition F-46 : Mettre en cohérence les organisations liées à l'eau avec les objectifs du S.A.G.E	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	engagée	consultation pour recruter un cabinet d'étude engagée
F	F1	47	Disposition F-47 : Coordonner les politiques départementales de moindre cohérence pour le bassin versant de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT - mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directive Nitrates (arrêté interpréfectoral de bassin versant) : NON FAIT, ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35. - document de référence des cours d'eau publié : OK FAIT - concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT - modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F2		Objectif global F-2 : Développer une stratégie de consommation globale pour mobiliser les acteurs					
F	F2	48	Disposition F-48 : Partager la stratégie du S.A.G.E avec les élus du territoire de l'Oudon	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	Lettre aux élus non mise en place
F	F2	49	Disposition F-49 : Mettre en place un site Internet interactif et utile à tous les acteurs	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	réalisée	réalisée	mis en ligne à l'été 2014
F	F2	50	Disposition F-50 : Travailler à la cohérence de la communication sur le bassin	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	
F	F2	51	Disposition F-51 : Suivre et évaluer régulièrement et compléter le bilan hydrique du bassin de l'Oudon	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	demande des rapports annuels aux structures AEP tous les ans et calcul des indicateurs clés du S.A.G.E. notamment le taux d'auto-provisionnement

Indicateurs communs du tableau de bord des Sage
Année 2016Sage
en élaboration :
mis en œuvrerévisé
ou

1. Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

Indicateurs fournis par le STB

Millésime d'évaluation de l'état

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface
du Sage pour l'année Y

Type_MIE	Nombre_MIE	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA			Objectif très bon et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Moyen	Très bon	2015	2021	2027	
Cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%
Plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%
Eau de transition		%	%	%	%	%	%	%
Eau côtière		%	%	%	%	%	%	%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM et MEA du
Sage pour l'année Y

Type_MIE	Nombre_MIE	Potentiel écologique des MEFM et MEA			Objectif de potentiel écologique très bon et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Moyen	Très bon	2015	2021	2027	
MEFM - MEA Cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Eau de transition		%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Eau côtière		%	%	%	%	%	%	%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de
surface du Sage

	Nombre_MIE	Niv3	Niv2	Niv1
Etat écologique		%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015
--

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

	Nombre_MIE	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
Eaux souterraines		%	%	bon état chimique	bon état chimique	bon état quantitatif
		%	%	%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015
--

2. Mise en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

18-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires
pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau

Voir fiche de lecture n°5 pour la définition des cours d'eau prioritaires

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux
d'étagement actuel a été calculé

Taux d'étagement actuel	entre 0 et 10 %	entre 10 et 40 %	entre 40 et 60 %	entre 60 et 80 %	entre 80 et 100 %
Nombre de cours d'eau					13

méthode inapplicable pour 3 masses d'eau ; méthode a dû
être adoptée par l'onema pour les autres masses d'eauNombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un
taux d'étagement objectif a été défini

Taux d'étagement objectif	entre 0 et 10 %	etc...	entre 80 et 100 %
Nombre de cours d'eau			13

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été
approuvé par la CLE

Millésime de la liste des ouvrages

Nombre d'ouvrages	Éclusement (suspension totale)	Arrêtement (paroi, échancrure, etc.)	Gestion des ouvrages	Équipement d'ouvrages

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou
d'opération de gestionIndicateur du bilan du programme de mesures : fourni par
le STB

44-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides

Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées

oui	non
-----	-----

6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

Nombre de castages prioritaires sur le périmètre du Sage

(AAC Grenelle)

- pour lesquels les études ne sont pas démarrées
- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation)
- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)
- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)

8A-2, 8E-1 Préservation et gestion des zones humides

Actions réalisées par la Cie en faveur des zones humides

	oui	non	en cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées	oui			100
- Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis				
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés	oui			
Le cas échéant, des ZNIEFF et des ZSOE sont identifiés		non		
Les actions nécessaires pour la préservation des ZNIEFF, ainsi que les servitudes sur les ZSOE font l'objet de dispositions ou de règles		non		

Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LR. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la Cie

10A-1 Lutte contre les marées vertes

Indicateurs fournis par le STB pour l'année 2014. Voir fiche de lecture n°3 pour la méthode.

Nombre de masses d'eau

Nombre de masses d'eau

Parmi celles-ci, nombre de cours d'eau pour lesquelles un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini

Objectif de réduction	entre 0 et 30 %	entre 30 et 50 %	entre 50 et 100 %
Nombre de cours d'eau			

L'objectif de réduction des flux est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la Cie

11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant

L'inventaire est constitué à minima de la carte réalisée par l'Agence de l'eau

une analyse de leur caractéristique a été réalisée

Les objectifs et règles de gestion renvoient à minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV

	oui	non
	oui	
	oui	
	oui	

15B-2 Volet pédagogique

Existence d'un volet pédagogique

	oui	non
Les objectifs sont identifiés	oui	
Les publics sont identifiés	oui	
Les partenaires sont identifiés	oui	

Voir la fiche de lecture relative au volet pédagogique (disponible sur le site Internet de l'Agence de l'eau)

Planification des actions

	oui	non	partiel
Les actions sont planifiées	oui		
Les actions planifiées sont-elles pour réelles			partiel
Les actions réalisées sont évaluées	oui		

Votre évaluation (5 représentant la meilleure efficacité)

Globale	de 1 à 5

3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

	%
- non concernées par une opération territoriale	
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau	
- en risque pollution (diffuse, nitrates et pesticides) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses	

Indicateurs calculés et fournis par le STB

Annexe 6 : réseau de suivi du bassin versant de l'Oudon en 2016

		Conseil Général du Maine et Loire OK			Conseil Général de la Mayenne			Agence de l'eau Loire Bretagne - DREAL			ARS			SYMBOLIP.			SBOS-SON		
		Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio
4130500	Oudon à Cossé-le-Vivien				Fqce 6 J.M.M.J.S.N	0	0	Fqce 6 F.A.J.A.O.D	0	1 IBG, 1 IBG, 1 IPR, 1 IBMB				Fqce 6 (J).M.M.J.S.N					
4131100	Oudon à La Chapelle-d'Angely				Fqce 12	0	0	Fqce 4 A.Jin.A. O	0	0				Fqce 4 Av.Jin. At. D.					
4131050	Urmec à Ballots				0	0	0	Fqce 9 F.A.M.J.J.A.O. N.D.	Fqce 7 A.M.J.J.O.N.D	1 IBG, 1 IBG, 1 IPR, 1 IBMB									
4131200	Oudon à La Chapelle-d'Angely				Fqce 6 J.M.M.J.S.N	0	0	Fqce 6 F.A.J.A.O.D	0	1 IBG, 1 IBG				Fqce 4 Mai.Ji. Sept. N					
4131300	Cherain à la Boissière				Fqce 12	0	1 IBG-DCE 1 IBG	0	0	0				Fqce 4 Av.Jin. At. D.					
4131250	Cherain à Cognear				0	0	0	0	0	0									
4131400	Oudon à La Chapelle-d'Angely				Fqce 12	0	1 IBG 1 IBG	Fqce 4 A.Jin.A. O	0	0				Fqce 6 (J).M.M.J.S.N					
4131445	Miscorgrain à Noyetron	Fqce 12	0	1 IBG +1 IBD				Fqce 4 A.Jin.A. O	0	0				Fqce 4 Av.Jin. At. D.					
4131455	Oudon à Segré (Pras eau)	Fqce 12	Fqce 12	1 IBG +1 IBD				Fqce 6 F.A.J.A.O.D	0	0									
4131470	Nymphes à Noellai	Fqce 12	Fqce 12	1 IBG +1 IBD				0	0	0	Fréquence 21 Nitrile	Freq 12							
4131550	Arçay à Ste Germaine d'Angely	0	0	0				Fqce 6 F.A.J.A.O.D	0	1 IBG, 1 IBG				Fqce 4 Mai.Ji. Sept. N					
4131500	Verrière à Bourg d'Ile	Fqce 12	0	1 IBG +1 IBD				0	0	0				Fqce 4 Av.Jin. At. D.					
4131600	Sauzé à Louvaines	0	0	0				0	0	0									
4132050	Thibierge au Lion D'Angers	0	0	0				0	0	0									
4132000	Oudon à Angely	0	0	0				Fqce 12 (D.R.E.A.L.)	Fqce 12 (D.R.E.A.L.)	1 IBG									
4637001	La Queuille à Châtelais	0	0	0				0	0	0									

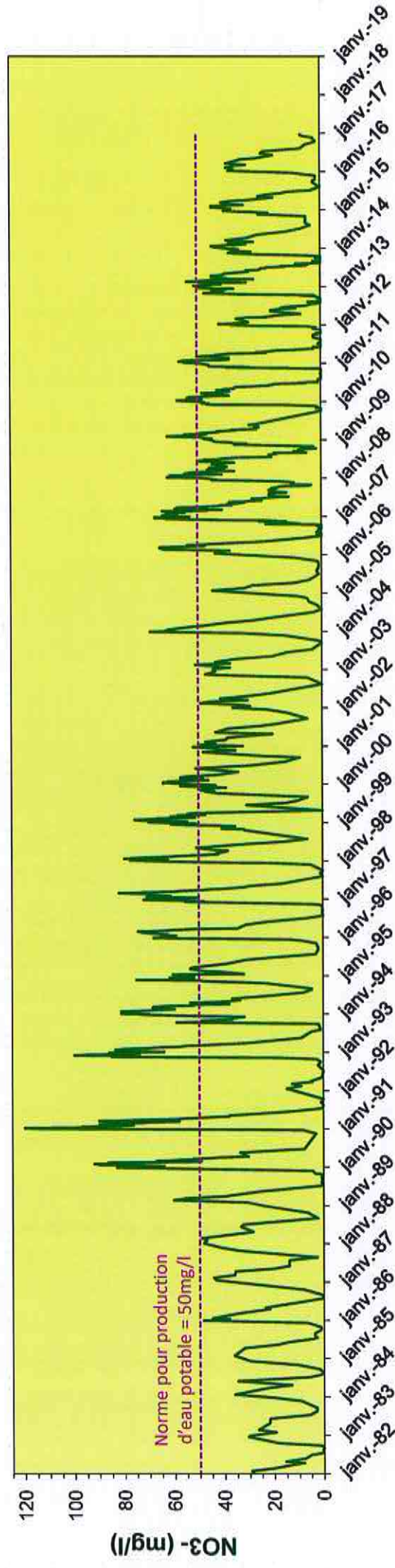
Légende : Fqce = Fréquence, ainsi Fqce 9, veut dire qu'il y a eu 9 analyses dans l'année pour ce paramètre et pour ce point, Fqce 12 = 12 analyses soit un suivi mensuel.
 Physico-chimie : signifie que ce sont les paramètres de type "nitrates", "phosphore", carbone organique...qui sont suivis avec parfois des différences d'un organisme à l'autre.
 Phyto : signifie analyses multi-résidus de produits phytosanitaires, là aussi, il existe des différences d'un organisme à l'autre dans les molécules recherchées mais en général les plus problématiques le sont systématiquement.

Annexe 7

Point sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon

Les nitrates

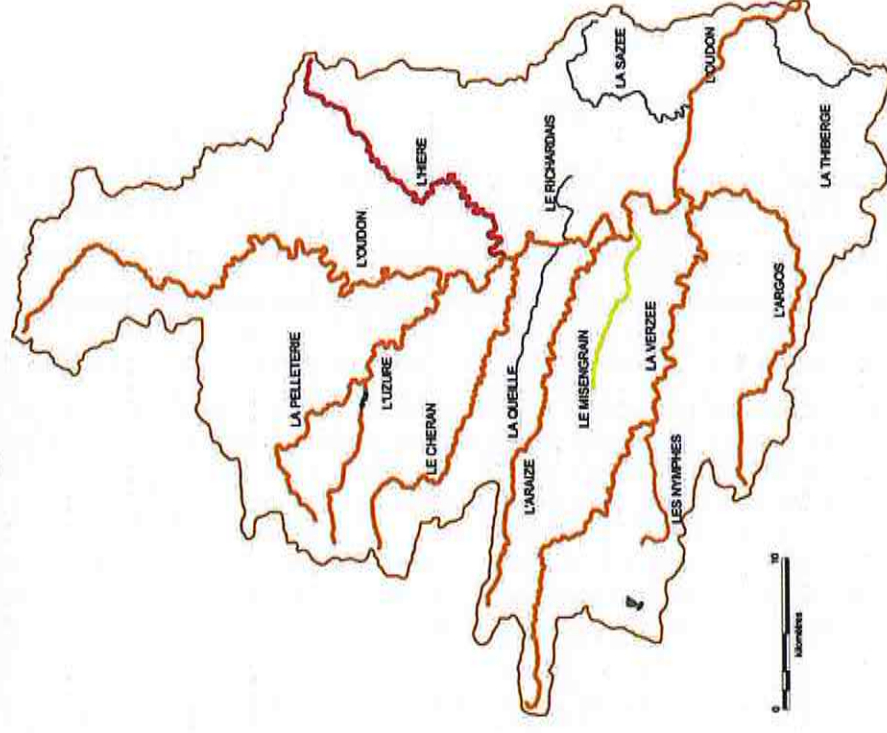
Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE (1981-2016)



Les nitrates

Années	Nb jours > 50 mg/l
2004	41
2005	0
2006	46
2007	91
2008	37
2009	4
2010	15
2011	10
2012	0
2013	21
2014	0
2015	0
2016	0

Qualité Seq-eau Nitrates 2011-2013



Commission locale de l'eau
IGN 2004M - BD Carthage®
Licence 2004/CLE0703
Reproduction et diffusion interdites - Juillet 2015

Évolution nitrates des eaux souterraines

			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La Mauraie	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	0	0	0	0	0	0	0
La Marinière	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	8,6	10	14,3	-	11,2	-	3,8
Chanteloup	CHEMAZE	Exploité	DANS BV	-	0	0	-	0	-	0	-
La Plaine	BAZOUGES	Exploité	DANS BV	72,9	67,6	69,3	66,2	65,4	68,1	68,95	67,9
L'Eperonnière	LIVRE-LA-TOUCHE	Exploité	DANS BV	63,5	60,8	62	62,3	64,2	55,8	67,92	58,84
Chaintres	BALLOTS	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	0	-	0	-
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	0	-	0	-
La Jordonnière	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	0	-	0	0	-	0	-	-
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	45,7	46,1	45,7	43,8	38,9	43,2	43,05	41,85
La Cruchère	ST CYR LE GRAVELAIS	Abandonné	DANS BV	-	-	59,2	-	-	-	-	-
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	43,5	32,6	-	35,5	48,5	60,2	54,8	45,8

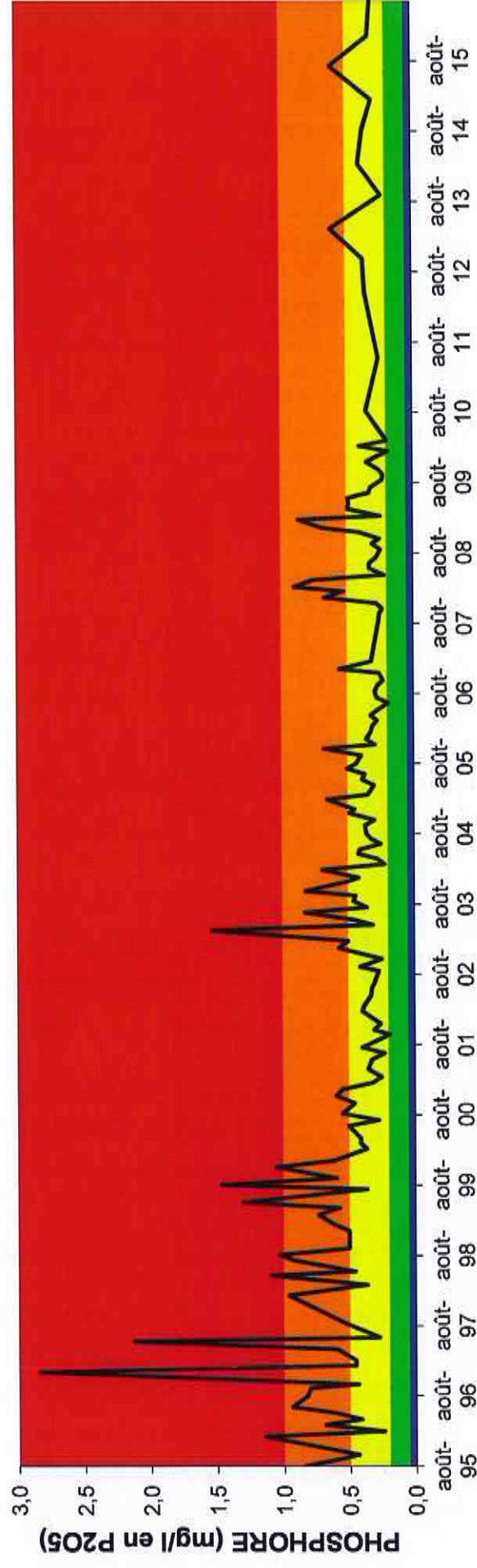
Données 2016 encore non disponibles

Concentration	Classe
C=0	Aucun
C<20	Faible
20<C<40	Moyen
40<C<70	Fort
C>70	Très fort
-	Pas de données

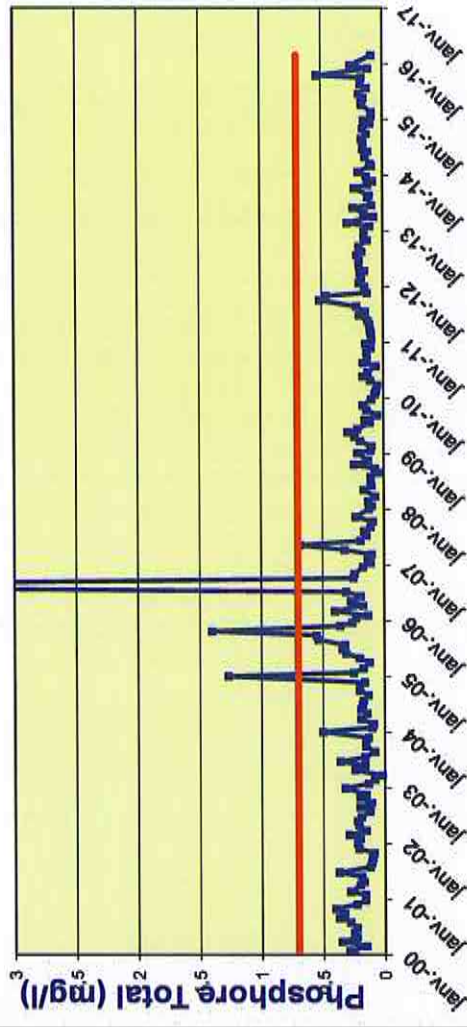
Moyenne des concentrations en nitrates sur 1 an

Le phosphore

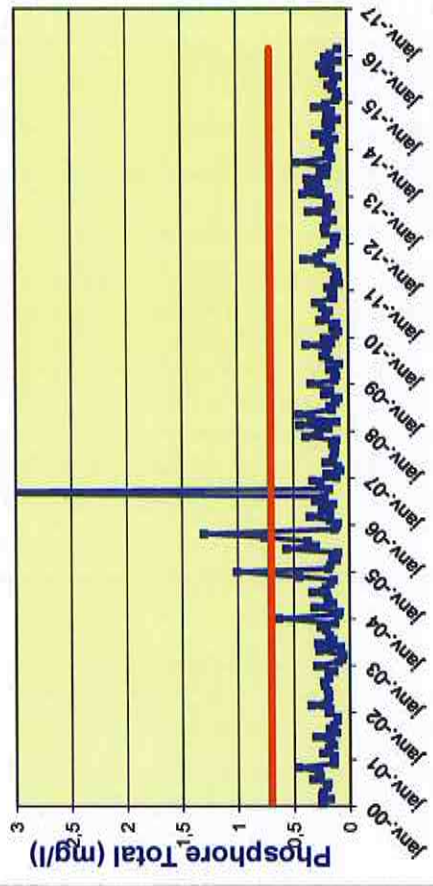
EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'LOUDON A SEGRE (1995-2016)



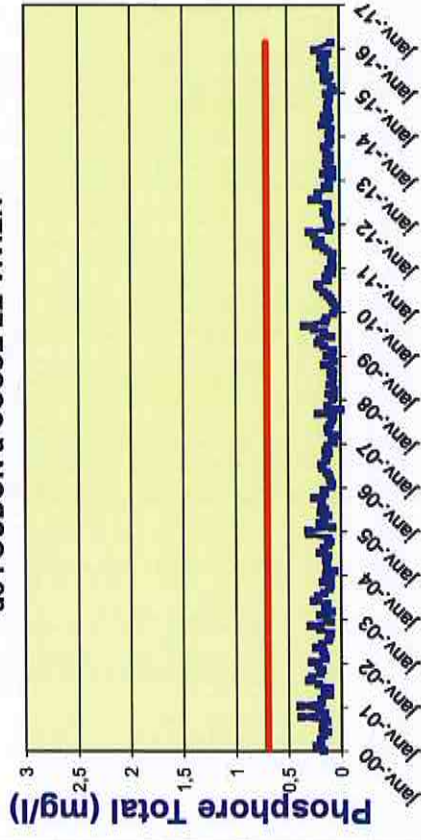
Evolution des teneurs en phosphore
de l'HIERE



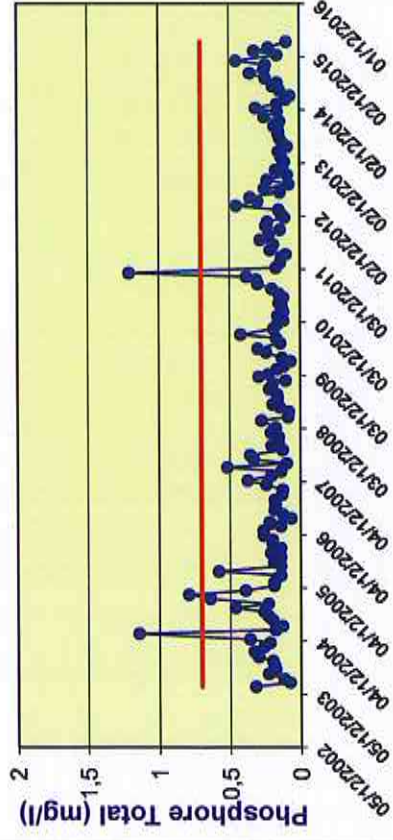
Evolution des teneurs en phosphore
de l'UZURE



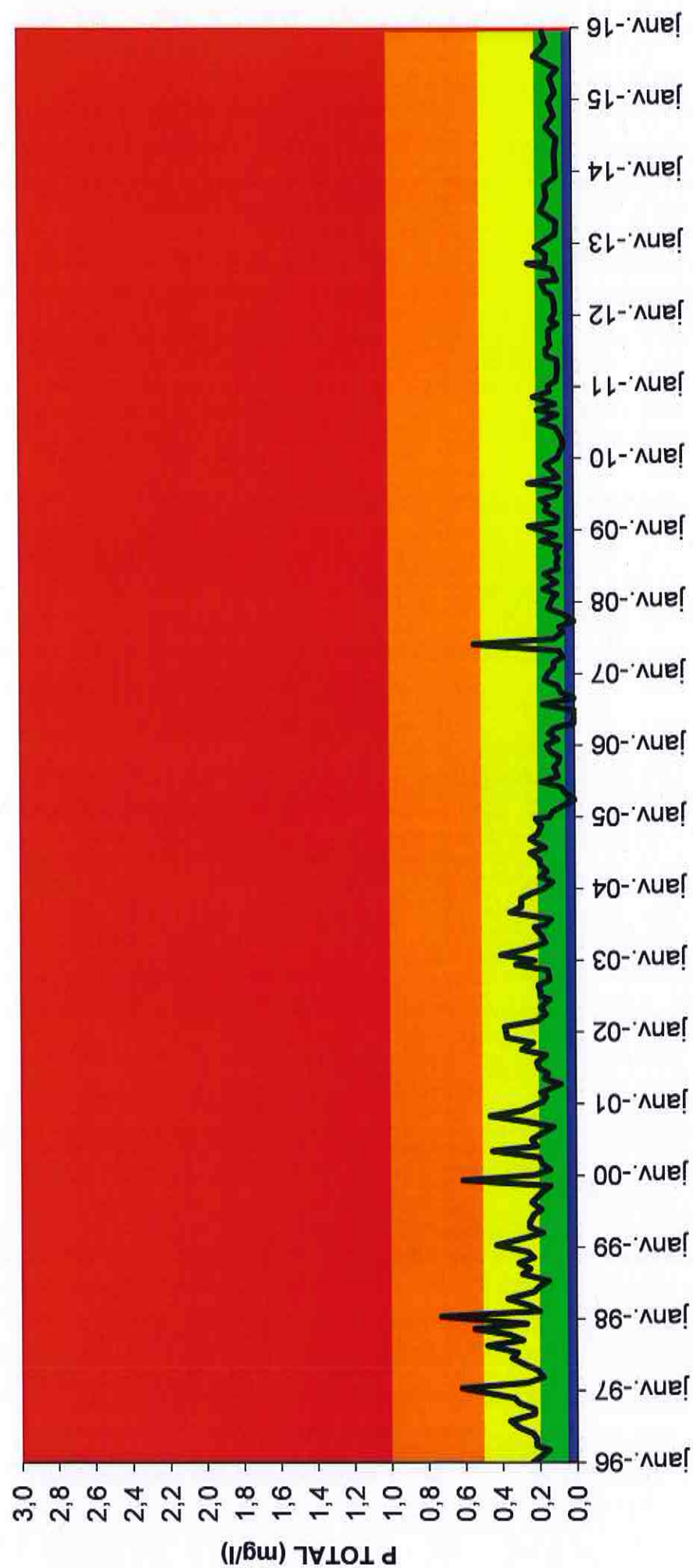
Evolution des teneurs en phosphore
de l'LOUDON à COSSE LE VIVIEN



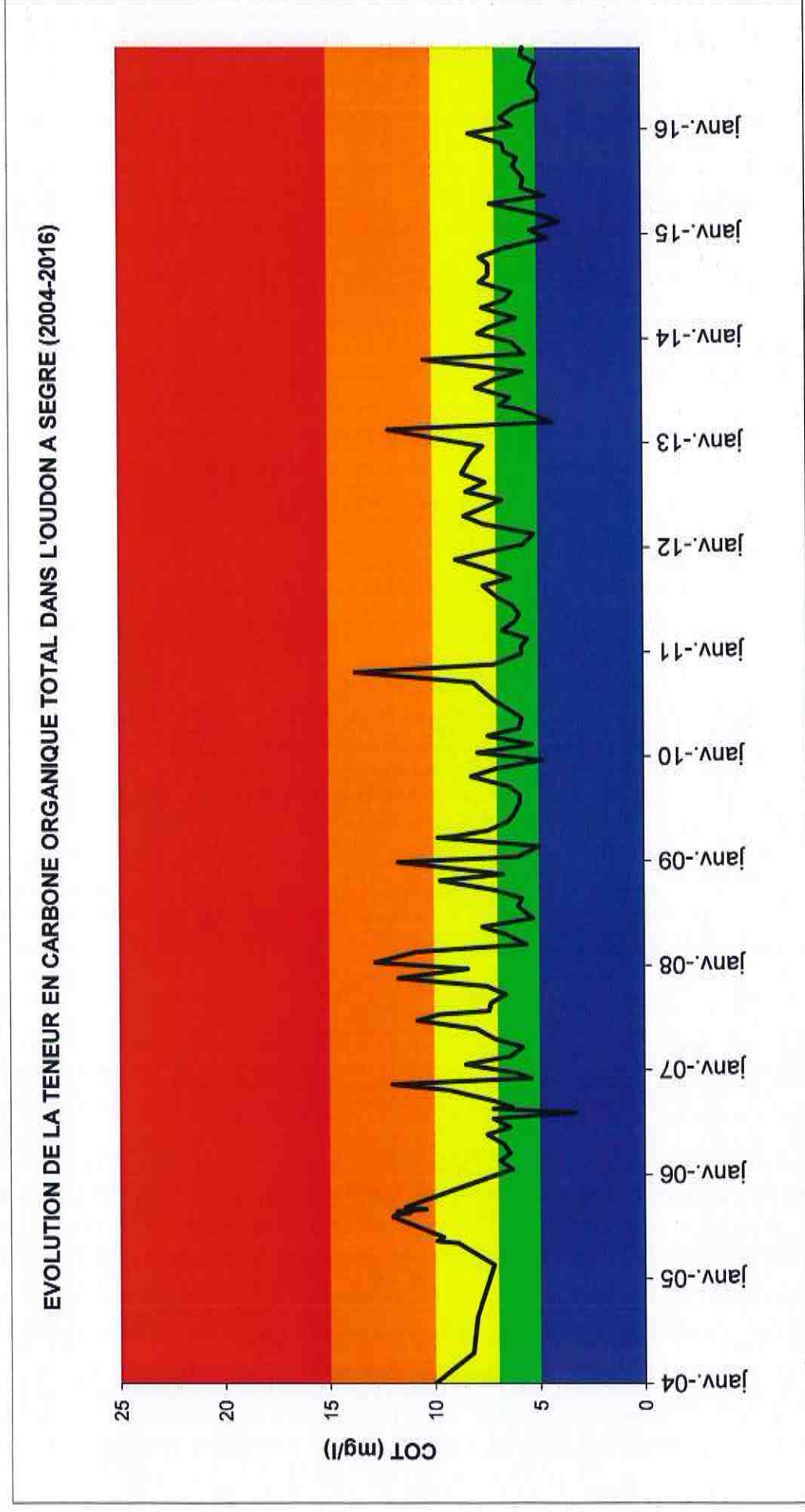
Evolution des teneurs en phosphore
de l'LOUDON à CHATELAIS



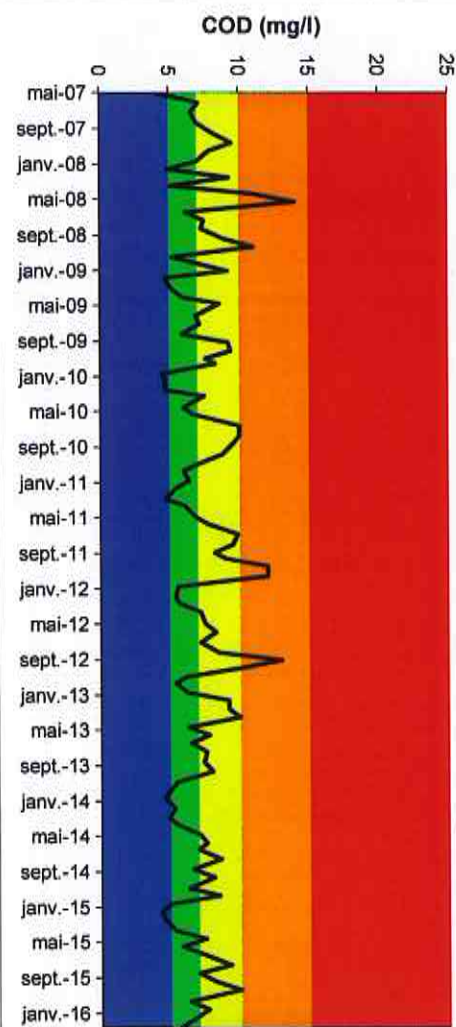
EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUDON A ANDIGNE (1996-2015)



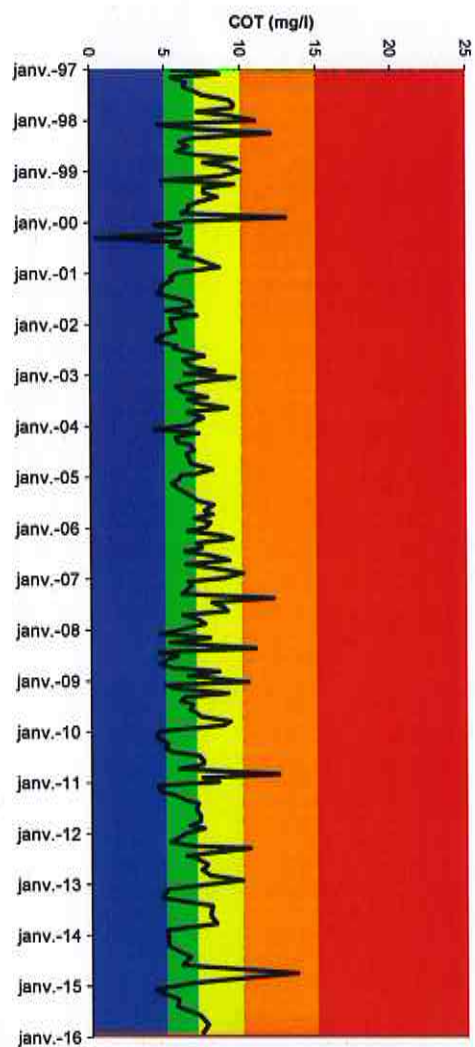
Les matières organiques et oxydables



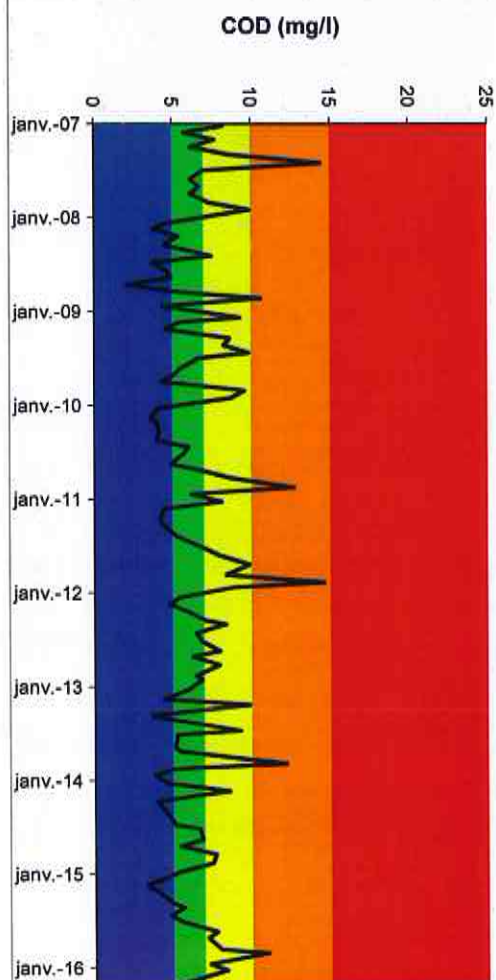
**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS LE
CHERAN A LA BOISSIERE (2007-2016)**



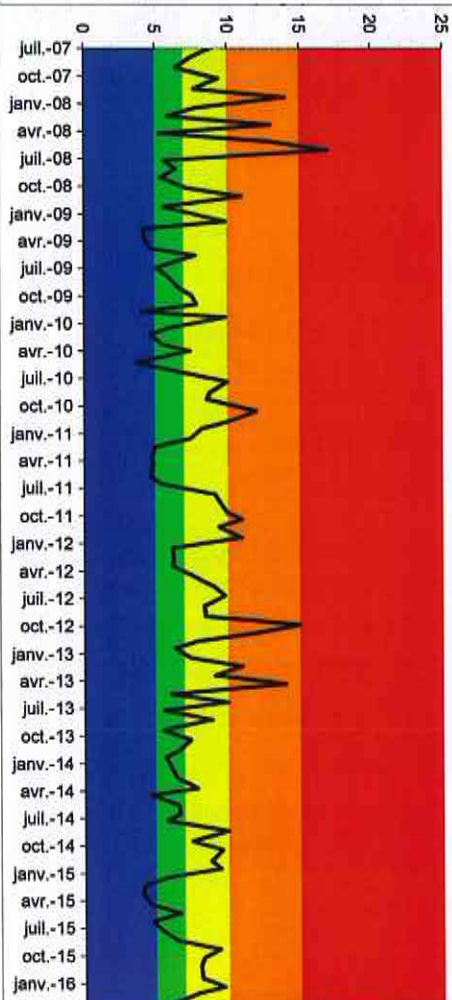
EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'OUDON A ANDIGNE (1997-2015)



**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS
L'HIERE A CHERANCE (2007-2016)**

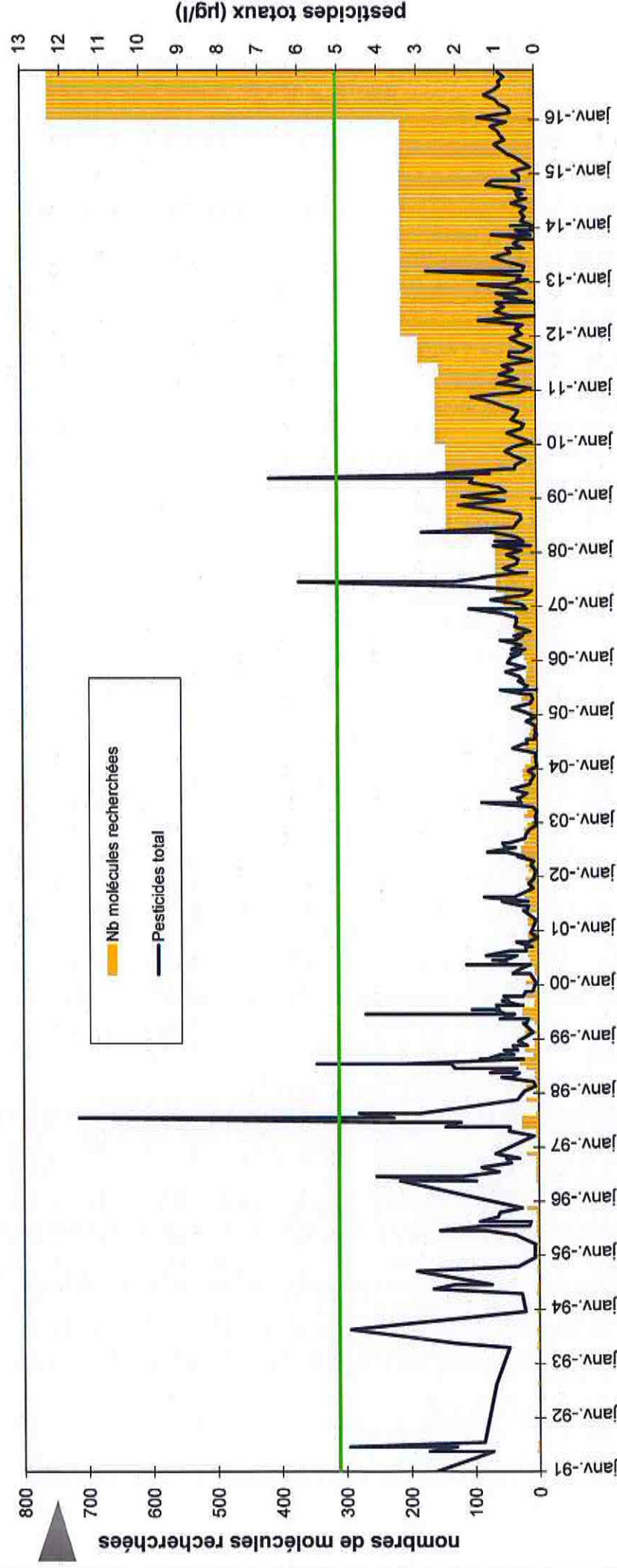


**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'UZURE A
BOUCHAMPS LES CRAON (2007-2016)**



Les produits phytosanitaires

Teneurs en Pesticides total à la prise d'eau de Segré (en µg/l) et nombre de molécules recherchées (1991-2016)

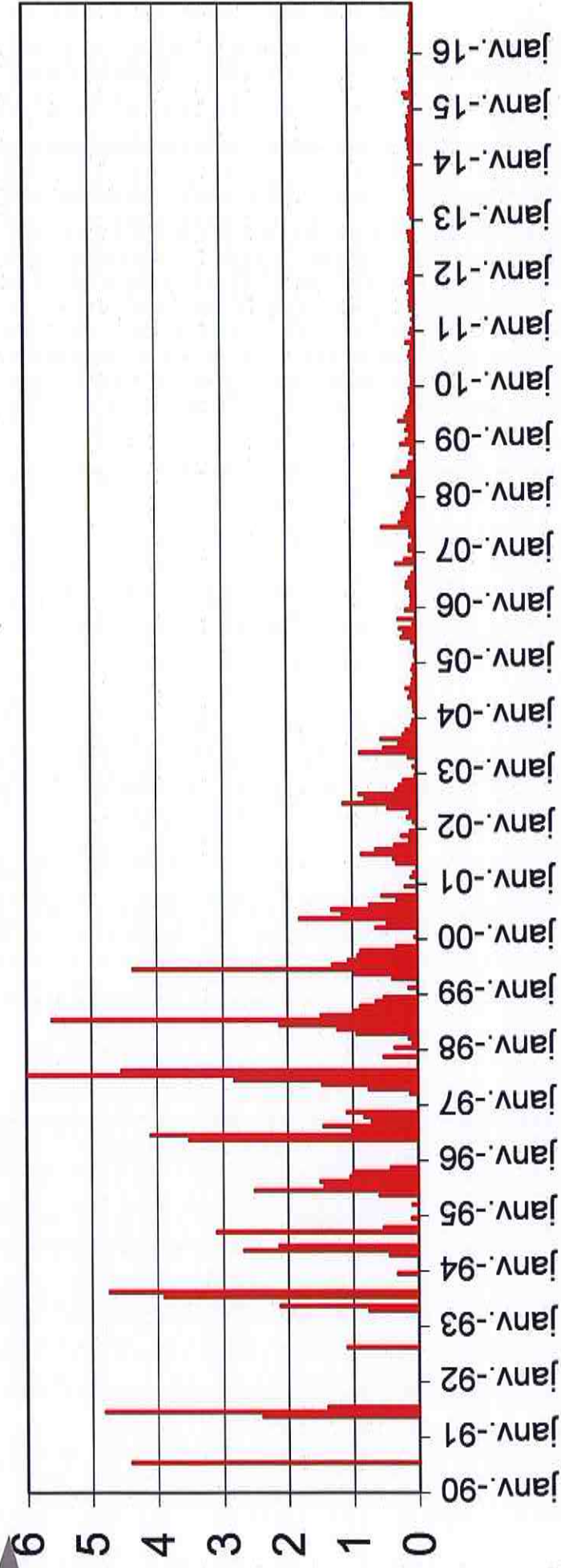


seuil max Pesticides totaux norme eau brute = 5 µg/l

Données ARS

Les produits phytosanitaires

Teneurs Triazines à la prise d'eau de Segré en µg/l (1990-2016)



seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

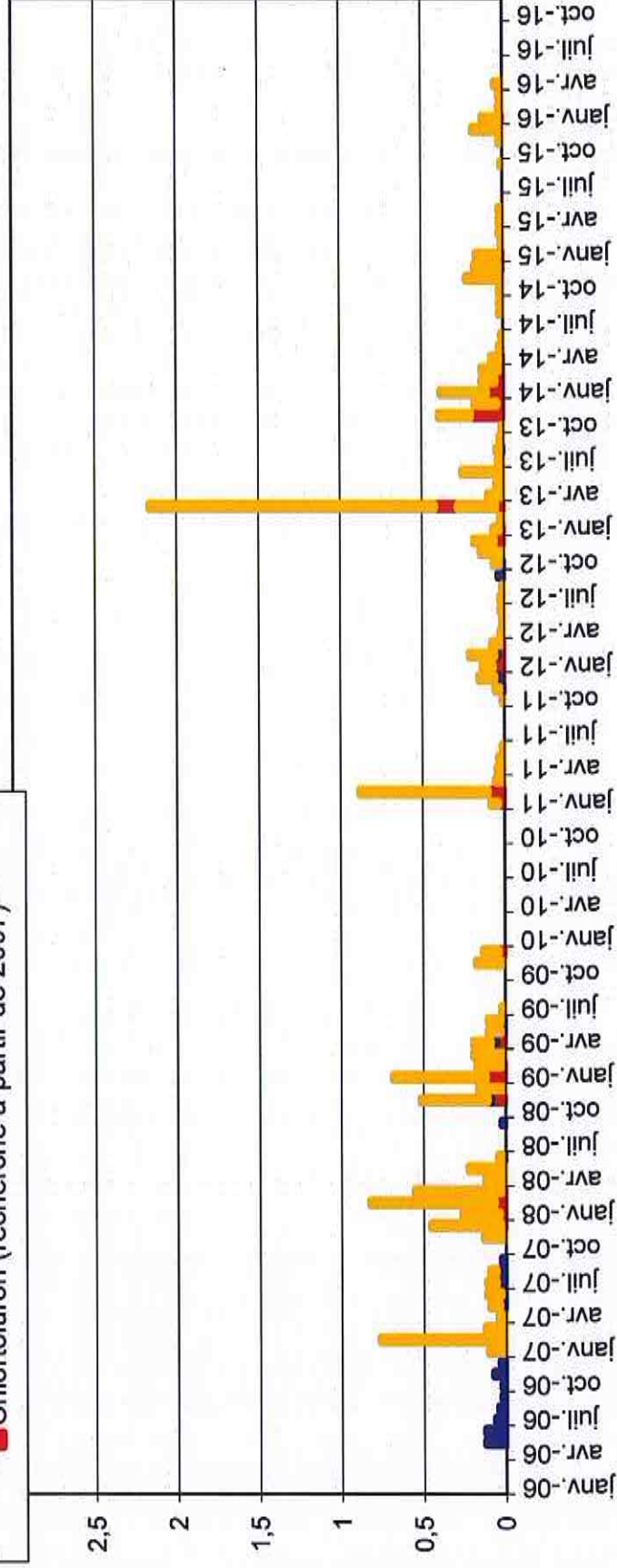
Les produits phytosanitaires

■ Isoproturon (recherché à partir de 2007)

■ Diuron (recherché à partir de 2006)

■ Chlortoluron (recherché à partir de 2007)

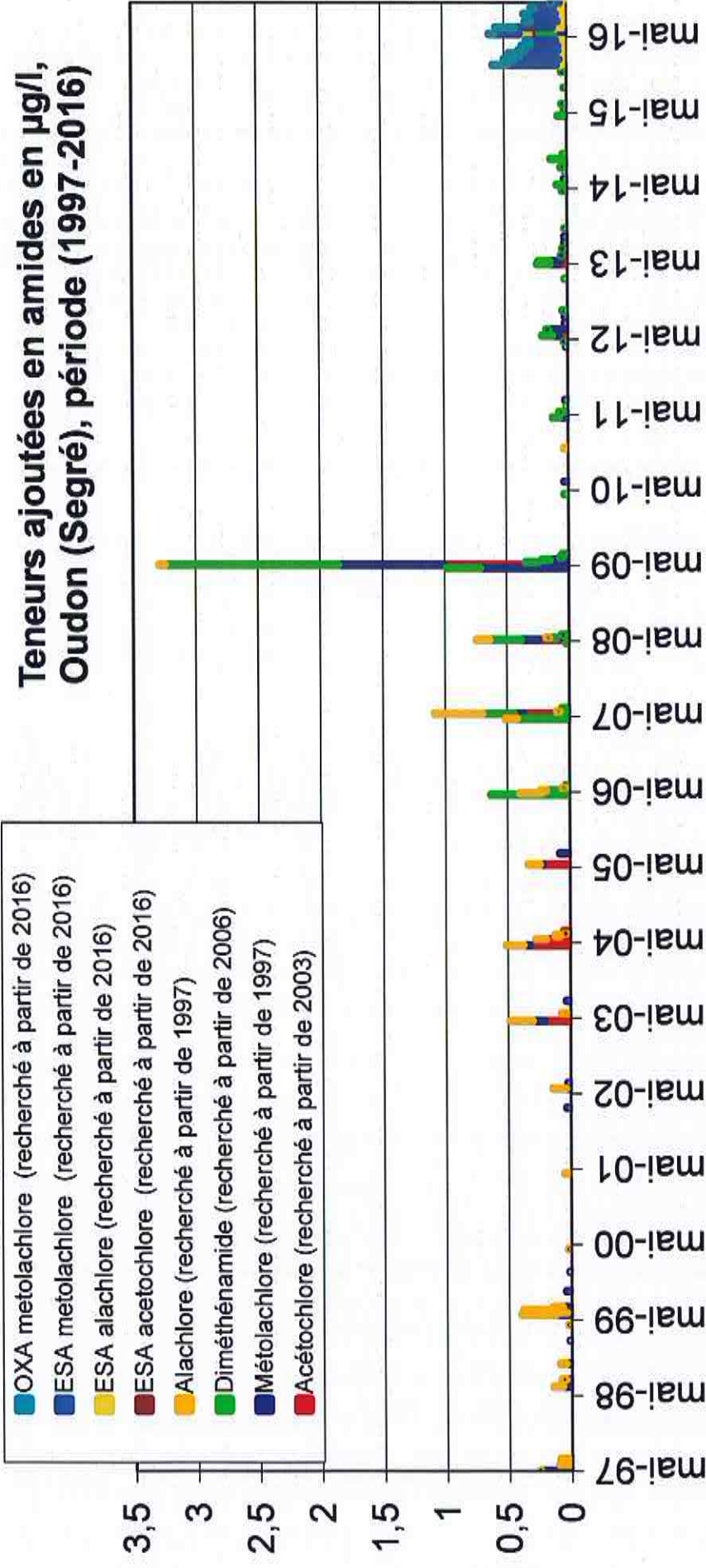
Teneurs ajoutées des substituts
de l'urée en $\mu\text{g/l}$, Oudon (Segré)



seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 $\mu\text{g/l}$ eau brute = 2 $\mu\text{g/l}$

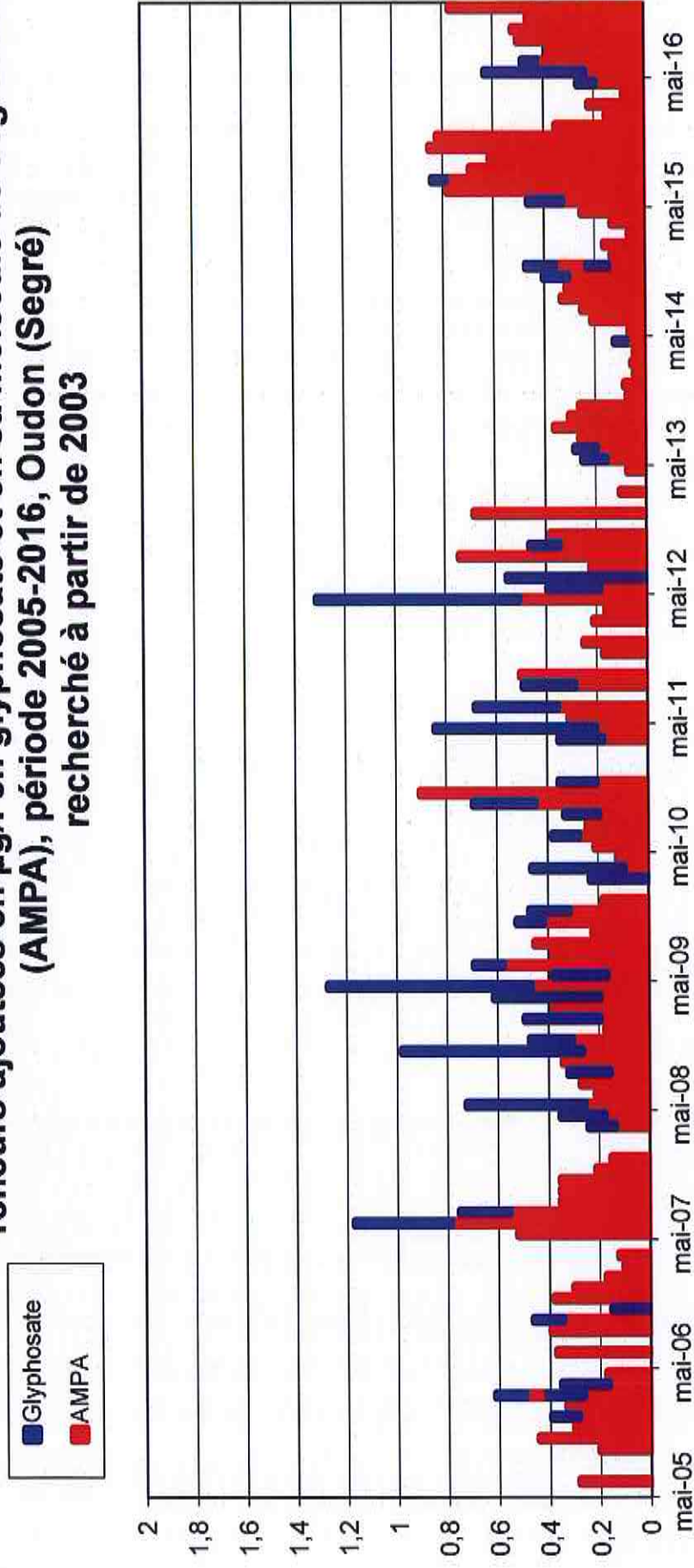
Les produits phytosanitaires



seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

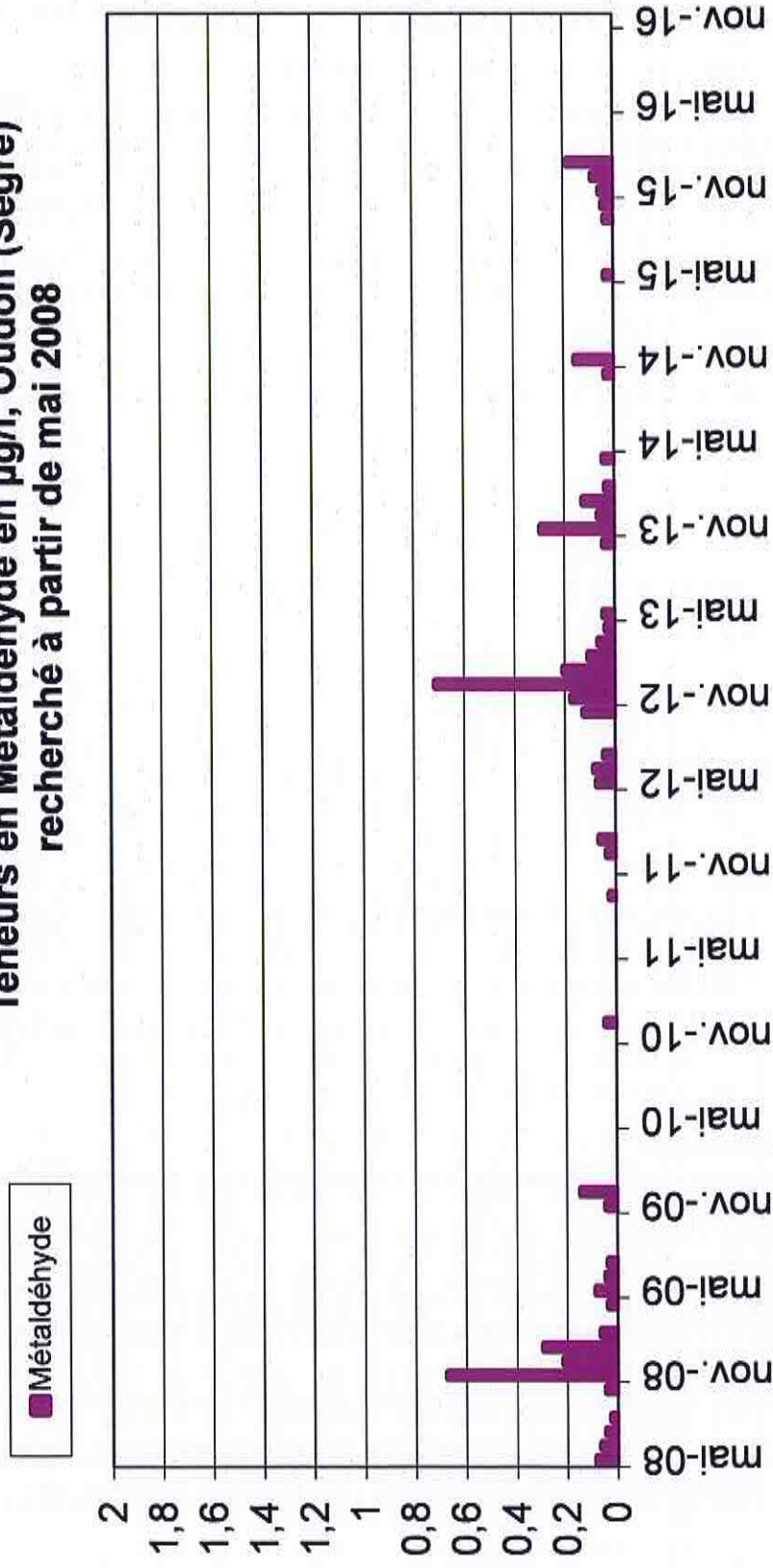
Teneurs ajoutées en $\mu\text{g/l}$ en glyphosate et en sa molécule de dégradation (AMPA), période 2005-2016, Oudon (Segré) recherché à partir de 2003



seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 $\mu\text{g/l}$ eau brute = 2 $\mu\text{g/l}$

Les produits phytosanitaires

Teneurs en Métaldéhyde en $\mu\text{g/l}$, Oudon (Segré)
recherche à partir de mai 2008



seuil max par substance : eau distribuée = $0,10 \mu\text{g/l}$ eau brute = $2 \mu\text{g/l}$

Les produits phytosanitaires

Pesticides les plus retrouvés en 2015 à la prise d'eau de Segré dans l'Oudon (sur eau brute)	total des résidus analysés sur l'année (µg/l)	Nb détections sur 12 analyses	Usage
AMPA	5,82	12	desherb, autre
Atrazine-2-hydroxy	0,53	11	desherb maïs
Isoproturon	0,41	8	desherb blé, orge
Métaldéhyde	0,23	5	molluscide
Glyphosate	0,18	2	desherb
Triclopyr	0,11	2	desherb
Mécoprop	0,1	1	desherb
Diméthénamide	0,1	5	desherb maïs

en jaune les pesticides dépassant sur au moins une analyse les 0,10 µg/l

en rouge molécules plus autorisées

en gras les molécules déjà parmi les plus retrouvées en 2014

Les produits phytosanitaires

Évolution qualité des eaux souterraines

			2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015*	
			C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest
La Masuraie					DANS BV	0		0	-		-		0		-		-		-	
		Exploité				-		0,11	0,08	Isop	0,06	Isop	-		0,07	Isop, Atrz	0,09	Méta**	0,10	Isop, Ampa, Méta, Atrz
La Marinière					DANS BV	-		0	0,08	Isop	-		0		-		0		-	
Chanteloup		Exploité			DANS BV	-		0,1	-	Atrz	0,09	Atrz	-		0,11	Atrz	-	0,06	Atrz	
La Plaine		Exploité			DANS BV	0,07	Atrz	-	-		-		0,09	Gly	-		0,02	Atrz	-	
L'Eperonnière		Exploité			DANS BV	-		-	0,05	Atrz	-		0		-		0,03	Isop	-	
Chaintres		Exploité			DANS BV	0,08	Isop	-	0		-		0		-		0		-	
La Haie - Les Friches		Exploité			DANS BV	-		-	0		-		0		-		-		-	
La Jordonnière		Exploité			DANS BV	0		0	-		0		-		0		-		-	
Les Fauvières		Exploité			DANS BV	-		-	0,11	Atrz, Ampa	-		0,04	Atrz	-		0,03	Atrz	-	
Challonge		Exploité			DANS BV	-		-	0,03	Atrz	-		0		-		?		-	

Atrazine et dérivés

Isoproturon et dérivés

Simazine

Ampa

Glyphosate

Métaldéhyde

Héxazinone

Atrz

Isop

Simaz

Ampa

Gly

Méta

Hexa

*Données provisoires (pas la totalité des données de 2015)
** seul résidu analysé

Concentration	Classe
C<0,02	Aucun
0,02<C<0,1	Faible
0,1<C<1	Moyen
1<C<5	Fort
C>5	Très fort
-	Pas de données

Moyenne des concentration en pesticides total sur 1 an

Annexe 8

Liste des actions à mener par la C.L.E. identifiées dans le cadre du S.A.G.E. Oudon

Actions classées par ordre des délais puis des dispositions :

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour Oudon, Uzure, Hière	Fin 2013 (issu étude)	Reste à faire	Travail fait et examiné par le COPIL « règle de gestion des vannages »	A valider en bureau et C.L.E. plénière du 22 mars 2017.
B-19	Indicateurs stabilisés pour l'évaluation de l'état des milieux aquatiques, tableau de bord annuel	Avril 2015	A poursuivre	Echanges sur le sujet en interne et au niveau Régional	A poursuivre
C-25	Mener une étude de gestion quantitative pour le partage de la ressource en eau	Avril 2015	Poursuivre pour engager la mise en œuvre des actions (maître d'ouvrage, financements). Intégrer en 2017 au S.A.G.E. révisé.	Etude validée. Programme de mesures validé par la C.L.E. Réunion de calage pour démarrer le programme d'actions	Signature d'avenants aux contrats territoriaux pour mettre en œuvre des actions du programme de mesures.

* en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
E-35	Méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	Avril 2015	Réalisation de l'inventaire complémentaire sur le territoire de la CCPC Voir si autres opportunités complémentaires sur le reste du territoire Intégrer les données recueillies sur les zones urbaines Poursuivre les échanges avec le Forum des marais atlantiques pour la mise à disposition des données au public	Réunion technique réalisée en septembre 2014 Cahier des charges rédigé dans le cadre de l'inventaire complémentaire P.L.U.i de la CC Pouancé-Combrée Complément d'inventaire engagé dans le cadre du P.L.U.i de la CC Pays de Loiron. Données mises à disposition sur le réseau SIG.	Reprendre le guide du S.A.G.E. Mayenne, l'adapter au bassin versant de l'Oudon, le valider et le diffuser. Poursuivre la mise à jour des inventaires. Suivre la révision des documents d'urbanisme.
F-51	Tableau de bord annuel pour le suivi-évaluation	Avril 2015	Poursuite mise à jour des indicateurs – réalisation de la plaquette synthétique sur les données de l'évaluation.	Présentation des données de suivi des indicateurs en C.L.E. plénière Groupe de travail réuni pour préparer la plaquette synthétique Réalisation d'une analyse d'impact des résidus médicamenteux et autres polluants sur l'axe thyroïdien et oestrogénique.	Poursuite mise à jour des indicateurs – diffusion de la plaquette synthétique sur les données de l'évaluation. Reconduire une analyse

* en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
B-12	Préciser le calendrier et la méthode de travail pour organiser concertation sur référence harmonisée de localisation des cours d'eau du bassin de l'Oudon	Avril 2016	La disposition semble caduque Suivi des travaux D.D.T. pour cohérence de bassin versant	Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAE en 49. Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAE en 35 Cartes publiées en 49 et 53	Suivi des mises à jour. Intégration dans les bases de données du S.A.G.E.
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour les autres cours d'eau	Avril 2017		Travail fait et examiné par le COPIL « règle de gestion des vannages »	A valider en bureau et C.L.E. plénière du 22 mars 2017.
E-36	Compléter l'inventaire zones humides dans les fonds de vallée, dans les têtes de bassin versant en fonction des masses d'eau prioritaires Consolidation et homogénéisation de données existantes	Avril 2017		Inventaire complémentaire à jour sur le Pays de Craon et sur le territoire de la CC Pouancé-Combrée	Intégration de l'inventaire de la CC Pouancé-Combrée à la base de données de la C.L.E. et sur le réseau SIG-ZH. Inventaire complémentaire en cours sur le Pays de Loiron.

*en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
E-41	Inventaire des éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau et préconisations pour leur préservation Suggestions de mesures compensatoires en cas de réorganisation parcellaire Mise à disposition des données recueillies sur Internet	Avril 2017	La mesure BCAE7 répond à l'inventaire des haies. Il faut que la C.L.E. définisse ce qu'elle entend par « haie stratégique pour la gestion de l'eau ».	Réflexion avec la Chambre d'agriculture sur la mise en œuvre de cette disposition.	Présentation au bureau de la C.L.E. des inventaires existants et des moyens existants de préservation du bocage. Proposition d'une méthodologie pour favoriser la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme.
A-05	Inciter les gestionnaires des réseaux A.E.P. à établir des diagnostics de leurs réseaux	Avant avril 2020	Voir où en est cette action dans le cadre de l'évaluation.	Information non récupérée	
A-11	méthode simplifiée plans de désherbages communaux ; évaluation, publication des moyens et méthodes	Avant avril 2020	Reste à faire Démarche menée également par le SY.M.B.O.L.I.P.	La C.L.E. a engagé un marché et a retenu les CPE 49 et 53 pour mener une mission d'accompagnement des communes vers le zéro phytos et vers les économies d'eau.	Mise en œuvre de la mission, les communes prioritaires ont moins de 1000 habitants.

*en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
E-36	Compléments à l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin Etude des moyens de protection des zones humides au travers des ZHIEP ZSGE	Avant avril 2020		Reste à compléter la partie région de Segré et du Lion d'Angers (sud-est)	
E-40	Etude de réaménagement des sorties de drains directs aux cours d'eau par création de zones tampons	Avant avril 2020			
F-46	Etude de faisabilité de regroupement des structures de gestion de l'eau potable	Avant avril 2020	Poursuivre le suivi des organisations territoriales Etude G.E.M.A.P.I.	Suivi des SDCI Engagement d'une étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon	Etude de la C.L.E. sur la G.E.M.A.P.I. va être présentée aux assemblées des syndicats de bassin et aux CC. Décisions à prendre par ces collectivités. Etude en cours en 49 et en 53 pour la réorganisation des structures compétentes en alimentation en eau potable.
F-48	Parution d'une lettre aux élus à l'image de la lettre agricole	Avant avril 2020			Expliquer en 2018 l'organisation G.E.M.A.P.I. via une lettre. Ou attendre renouvellement des assemblées en 2020.

*en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
F-49	Mise en place d'un site Internet pour l'information	Avant avril 2020	Poursuivre les mises à jour Développer une newsletter	Site ouvert en septembre 2014 Newsletter réalisée	Poursuite des mises à jour et de la newsletter. Développer utilisation des réseaux sociaux : prévoir une formation des membres de la C.L.E.
F-50	Etudier la création et les critères d'utilisation d'un logo « S.A.G.E. de l'Oudon »	Avant avril 2020		A noter logo « agr'eau Oudon » créé par le SY.M.B.O.L.I.P. pour les actions agricoles	
					Programme communication développé en 2016-2017

Pour mémoire, action passée sous maîtrise d'ouvrage du SY.M.B.O.L.I.P.

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2016	Bilan 2014-2016	PROGRAMME 2017
A-02 A-03	aires d'alimentation des captages : délimitation et programme d'actions pour Segré ; Livré la Touche ; Fauvière-Cruchère et Challonge ; La Plaine	Avril 2015	SY.M.B.O.L.I.P. engage les études de délimitation des aires de captages en 2016-2017	Aire alimentation captage Segré a fait l'objet d'un arrêté préfectoral Délimitation aire du captage de Livré établie (idem PPC) Etude délimitation aires captage engagée pour 2 captages souterrains Fauvière et la Plaine Rencontre du SIE Le Pertre pour inciter à mener la démarche sur Challonge	Action SY.M.B.O.L.I.P. : Poursuite des programmes d'actions pour Segré. Mener les études captages souterrains et la concertation pour engager les actions.

* en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014

Annexe 9 : tableaux financiers des contrats mis en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon

LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 (EXTRAIT)

ANNEXE 2

GLOBAL			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€ TTC)				
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2014	2015	2016	2017	2018
Restauration berges et ripisylve	892 500 €	892 500 €	50%	446 250 €	76 750 €	111 750 €	106 750 €	54 250 €	96 750 €
Entretien berges et ripisylve	450 000 €	450 000 €	35%	157 500 €	19 600 €	37 100 €	35 350 €	31 850 €	33 600 €
Gestion des plantes envahissantes	225 000 €	225 000 €	35%	78 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €
Restauration lit mineur	950 000 €	950 000 €	50%	475 000 €	65 000 €	132 500 €	92 500 €	97 500 €	87 500 €
Continuité	195 000 €	195 000 €	50%	97 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €	42 500 €	20 000 €
Restauration de ZH	345 000 €	345 000 €	50%	172 500 €	8 000 €	30 500 €	50 500 €	53 000 €	30 500 €
Entretien de ZH	190 000 €	190 000 €	35%	66 500 €	7 350 €	16 100 €	16 100 €	7 350 €	19 600 €
Plan de gestion de ZH	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Postes de technicien	1 107 500 €	1 107 500 €	50%	553 750 €	2 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €
Communication	67 000 €	67 000 €	50%	33 500 €	9 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Etudes	345 000 €	345 000 €	70%	241 500 €	105 000 €	38 500 €	31 500 €	7 000 €	59 500 €
Suivis	99 000 €	99 000 €	50%	49 500 €	10 000 €	8 500 €	12 500 €	7 500 €	11 000 €
TOTAL	4 881 000 €	4 881 000 €		2 379 750 €	333 700 €	548 450 €	516 200 €	461 950 €	519 450 €

Les actions pour la restauration et l'entretien des zones humides au droit de la section domaniale de l'Oudon (estimées respectivement à 100 000€ et 25 000€) sont intégrées dans ce tableau prévisionnel global : elles feront l'objet d'un avenant ultérieurement pour leur réalisation par le Département de Maine-et-Loire.

LE CONTRAT TERRITORIAL POLLUTIONS DIFFUSES 2014-2019 (EXTRAIT)

Annexe 4 : Plan de financement et échéancier du programme d'actions

N°	Ech	Nom de l'action	Coût total	2015	2016	2017	2018	2019	AELB		Département de Mayenne		Département de Maine-et-Loire*		Aide Région	Participation possible des agriculteurs	Maître d'ouvrage
									Montant éligible	Taux	Montant aide	Aide possible	Montant éligible	Aide possible			
A_01	BVO	Faire vivre la charte des preconisateurs	10 000	5 000			5 000		10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €	X	X		SYMB.O.L.L.P.
A_02	BVO	Formation des agents preconisateurs	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	35%	26 250 €	X	37 500 €	X			SYMB.O.L.L.P.
A_03	AAS	Diagnostics-conseils ciblés	280 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000 €	70%	196 000 €	X	224 000 €	X	X		SYMB.O.L.L.P.
A_04	AA	Diagnostics-conseils globaux	50 000		12 500	25 000	6 250	6 250	50 000 €	70%	35 000 €	X	50 000 €	X			SYMB.O.L.L.P.
A_05	AAS	Diagnostics-conseils pour le changement de système	30 000	7 500	3 750	7 500	3 750	7 500	30 000 €	70%	21 000 €	X	24 000 €	X	X	X	SYMB.O.L.L.P.
A_06	AAS	Accompagnements spécifiques	260 000	48 000	58 000	48 000	58 000	48 000	260 000 €	50%	130 000 €	X	208 000 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
A_07	BVO	Formation des agriculteurs	450 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000 €	50%	225 000 €						VVEA
A_08	BVO	Présentation des aides mobilisables à l'échelle de l'exploitation	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €	X	10 000 €	X	SYMB.O.L.L.P.
A_09	BVO	Plan de communication collectif	60 000	13 000	10 500	13 000	10 500	13 000	60 000 €	50%	30 000 €	X	30 000 €	X	60 000 €	X	SYMB.O.L.L.P.
A_10	BVO	Lettre agricole de l'Oudon	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000 €	50%	62 500 €	X	62 500 €	X	125 000 €	X	SYMB.O.L.L.P.
A_11	BVO	Bulletin agronomique de l'Oudon	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000 €	50%	20 000 €	X	20 000 €	X	40 000 €	X	SYMB.O.L.L.P.
A_12	BVO	Diagnostic d'opportunité de développement de l'agriculture biologique	26 000	26 000					26 000 €	70%	18 200 €	X	13 000 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
A_13	BVO	Prospective eau et agriculture sur le bassin versant de l'Oudon à l'horizon 2030	10 000		5 000			5 000	10 000 €	70%	7 000 €	X	5 000 €			X	SYMB.O.L.L.P.
A_14	SBV	Création de zones tampons	30 000				15 000	15 000	30 000 €	40%	12 000 €	X	15 000 €		X		SYMB.O.L.L.P.
NA_01	BVO	Poursuivre la charte "Jardiner au naturel"	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	50%	37 500 €	X	37 500 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
NA_02	BVO	Démarche vers les GSA concernant la vente des phyto	3 000			3 000			3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
NA_03	BVO	Diagnostic et plan de gestion des espaces publics n°	30 000	6 000	12 000				30 000 €	50%	15 000 €						Autres collectivités
NA_04	BVO	Plan de désherbage simplifié pour les petites communes	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
NA_05	BVO	Démarche pour réduire l'usage des phyto dans les cimetières et terrains sportifs	2 000		1 000		1 000		2 000 €	50%	1 000 €	X	1 000 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
NA_06	BVO	Formations groupées certiphyto	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X			SYMB.O.L.L.P.
NA_07	COLL	Aider à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif	182 000	63 000	65 000	54 000			182 000 €	50%	91 000 €				X		Autres collectivités
NA_08	BVO	Charte communale	0						0 €	50%	0 €						SYMB.O.L.L.P.
NA_09	COLL	Communiquer sur les actions de réduction d'usage des phyto des collectivités	14 000	13 000	1 000				14 000 €	50%	7 000 €				X		Autres collectivités
NA_10	COLL	Gestion des eaux pluviales	33 000	15 000				18 000	33 000 €	35%	11 550 €						Autres collectivités
NA_11	BVO	Démarche vers les artisans et les entreprises paysagères	3 000		3 000				3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X			SYMB.O.L.L.P.
T_01	BVO	Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000 €	50%	25 000 €	X	25 000 €		X		SYMB.O.L.L.P.
T_02	BVO	Formation des élus sur les enjeux du bassin versant	9 000	3 000		3 000		3 000	9 000 €	35%	3 150 €	X	4 500 €	X		X	SYMB.O.L.L.P.
T_03	AAS	Acquisition foncières stratégiques								50%				X**	X		Autres collectivités
T_04	BVO	Coordination des actions en faveur du bocage	0						0 €	40%	0 €	X	0 €				SYMB.O.L.L.P.
T_05	AA	Etude de périmètre captage souterrain prioritaire	30 000		10 000	10 000	10 000		30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €	X			SYMB.O.L.L.P.
T_06	BVO	Animation du programme d'actions	550 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	500 000 €	50%	250 000 €	X	215 000 €	X			SYMB.O.L.L.P.
T_07	BVO	Suivi et évaluation du programme d'actions	30 000					30 000	30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €		X	30 000 €	SYMB.O.L.L.P.
									2 417 000			1 015 000		575 000			

BVO Bassin versant de l'Oudon
AAS Aire d'alimentation du captage de Segré
AA Aire d'alimentation de captage souterrain
COLL Commune ou communauté de communes
SBV Sous bassin à identifier au cours du programme d'actions

n Echéancier inconnu pour 2 actions d'un montant de 12 000 €

* montants prévisionnels non garantis selon les règles du Conseil Général de Maine-et-Loire en vigueur en 2015
** si les parcelles sont dans un ENS avec un plan de gestion : aides possibles

LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2016-2018 (EXTRAIT)

Enjeux du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingénierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres
Enjeu F-Actions transversales	F - S.A.G.E. C.R.D.V. animation, communication et évaluation			376 000	126 000	122 000	128 000		126 000	0			
	F-1	Animation de la C.L.E., évaluation du S.A.G.E. et coordination du C.R.D.V.	SYMBOLIP (C.L.E.)	240 000	80 000	80 000	80 000	40%	96 000	0	40%		
	F-2	Communication dans le cadre du S.A.G.E.	SYMBOLIP (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	40%	6 000	0	40%		
	F-3	Réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau	SV.M.B.O.L.I.P.	50 000	20 000	20 000	10 000	30%	15 000	0	50%		
	F-4	Suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles	Département 53	65 000	21 000	22 000	22 000	30%	19 500	0	50%		
Enjeu B - Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ; Enjeu C - reconnaître et gérer les zones humides, le bocage	Objectif B2 - rétablir la continuité écologique et le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau			680 000	62 000	602 000	626 000		184 000	7 400			
	B2-1	Restauration de la continuité écologique	S.B.O.N.	550 000		275 000	275 000	10%	55 000	2 750	50%	20%	
	B2-2	Communication	S.B.O.N.	24 000	8 000	8 000	8 000	20%	4 800	0	60%		
	B2-3	passerelles pédagogiques	S.B.O.N.	9 000	3 000	3 000	3 000	80%	7 200	0			
	B2-4	Restauration de la continuité écologique - Suivi phytomural de 2 sites pilotes	S.B.O.N.	20 000	10 000	0	10 000	80%	16 000	0			
	B2-5	Restauration de la continuité écologique sur des sites pilotes	S.B.O.S.	220 000	12 500	112 500	95 000	40%	88 000	4 400	40%		
	B2-6	Information et sensibilisation	S.B.O.S.	12 000	4 000	4 000	4 000	20%	2 400	0	60%		
	B2-7	Restauration de la continuité écologique du Pont de Houshène sur l'Ille	Département 53	23 000	23 000	0	0	20%	5 000	250	60%		
	B2-8	Restauration de la continuité écologique de l'Oulan dominant	Département 49	30 000			30 000	20%	6 000	0	60%	20%	
	Objectif B3 - poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques			697 200	194 700	267 180	235 320		183 947	0 198			
	B3-1	Restauration de la ripétyve	S.B.O.N.	135 120	45 320	44 480	45 320	32%	43 238	2 162	32%	16%	
	B3-2	Restauration de l'Ille majeure et de frayères à Crayon	Fédération pêche 53	42 700	0	42 700	0	10%	4 270	214	50%	20%	10%
	B3-3	Restauration du lit du ruisseau du Housseau	Fédération pêche 53	41 388	41 388	0	0	10%	4 139	232	50%	20%	10%
	B3-4	Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau	S.B.O.S.	400 000	100 000	150 000	150 000	20%	80 000	4 000	60%		
	B3-5	Restauration de milieu aquatique de l'étang de Chaillet la Forêt et de ses abords	Chaillet la Forêt	65 000	5 000	30 000	30 000	80%	52 000	2 600			
	Objectif C1 - protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides			196 000	62 000	61 000	61 000		77 200	2 400			
	E1-1	Préservation des mares	S.B.O.N.	18 000	6 000	6 000	6 000	20%	3 600	0	60%		
	E1-2	Restauration et valorisation de zones humides	S.B.O.S.	40 000	10 000	15 000	15 000	20%	8 000	400	60%		
	E1-3	Restauration de zones humides communales	S.B.O.N. et communes	67 000	47 000	20 000	0	80%	53 600	2 600			
	E1-4	Restauration écologique de zones humides	Fédération pêche 49	60 000	20 000	20 000	20 000	20%	12 000	600	60%		
	Objectif C3 - Maîtriser la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace			13 000	3 000	5 000	5 000		2 600	130			
	E3-1	Création de haies boisées sur les zones tampons : expérimentation	S.B.O.S.	13 000	3 000	3 000	3 000	20%	2 600	130	60%		

Enjeux du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingénierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres
Enjeu A - stabiliser le taux d'approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales	Objectif A1 - Stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon			20 000	15 000	5 000	0		6 000	0			
	A1-1	Partenariat avec les préleveurs agricoles	SYMBOLIP	20 000	15 000	5 000	0	30%	6 000	0	40%	10%	
	Objectifs A2 - A3 - B4 Communication			60 000	35 000	25 000	0		18 000	0			
	A2-1	Communication agricole	SYMBOLIP	60 000	35 000	25 000	0	30%	18 000	0	50%		
	Objectif A3 - Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre phytosanitaires			23 000	9 000	8 000	6 000		14 400	0			
	A3-2	Démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires	SYMBOLIP	8 000	4 000	3 000	1 000	30%	2 400	0	50%		
	A3-3	Accompagnement des communes vers le "0 phytos"	SYMBOLIP (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	80%	12 000	0			
	Objectif D1 - achever les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables			512 000	32 000	481 000	0		126 600	6 650			
	D1-1	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur 3 sites à Crogier et la Roussière	SYMBOLIP	85 000	23 000	62 000		60%	51 000	2 550			20%
	D1-2	Réduction de la vulnérabilité à Chazé Henry et restauration de la continuité écologique	SYMBOLIP	18 000	9 000	9 000		20%	3 600		60%		
4 - Enjeu D : réduire les dommages des inondations	D1-3	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean (53)	SYMBOLIP, ci/ou Département 53	410 000		410 000		20%	82 000	4 100		20%	40%
	TOTAL GENERAL			2 761 208	504 208	1 381 680	819 320		750 647	27 058			
								Soit 28,5% accordés par la Région					